



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL**

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

BUREAU SYNDICAL SEANCE du 21 NOVEMBRE 2014

PROCES-VERBAL de la SEANCE

Date de convocation : 13 NOVEMBRE 2014

Date d'affichage : 04 DECEMBRE 2014

Secrétaire de séance : Pascale MOREAU

Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 28

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 21

Le VINGT et UN du mois de NOVEMBRE de l'an deux mille quatorze, à quatorze heures trente, LE BUREAU du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural, s'est réuni en session ordinaire – Salle du Conseil Municipal à CIVRAY, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Yves – **Président**, - COLIN Ernest – MARNIGAN Catherine – PORCHET Bernard– **Vice-Présidents**- BLANCHARD Bernard – BODIN Gérard – CHAUVET Odile – CHEBASSIER Joël – CLEUET Nathalin – De MAUDUIT du PLESSIS Geneviève – GRANDVAL Bernard – GUILLON Alain - JUSTICE Michel – MAGNON Michel – MOREAU Pascale – PRIOU Paul – PROVOST Jean-Pierre - SOUCHE Guy – TARTARIN Yannick– TAVILLEN Maryvonne - **Membres du Bureau**.

⇒ Etaient représentés :

Pouvoir de MALLET Claude à PORCHET Bernard.

⇒ Etaient excusées :

TREMBLAIS Daniel– **Vice-Président** - CIVIDINI Laurence - **Membres du Bureau**.

⇒ Assistait également à la séance :

TREMOUILHE Michel – *Délégué de la Commune de Civray*

Personnels S.I.M.E.R. : SAZARIN Jérôme - *Directeur Général des Services* – DURAND Nathalie, *Resp. Vie des Assemblées*- - PLISSON Isabelle – *Resp. Service REOM*, SIRONNEAU Franck, *Resp. Service Ressources Humaines* et MADEJ Jean-Luc, *Resp. Service Comptabilité*.

Le Président remercie Monsieur le Maire de Civray pour son accueil chaleureux et la mise à disposition de la Salle du Conseil pour la tenue de la réunion du Bureau Syndical.

B20141121 084 : DESIGNATION d'un SECRETAIRE de SEANCE, APPROBATION du PROCES-VERBAL de la PRECEDENTE SEANCE et RAPPEL de l'ORDRE du JOUR

Le Président constate que le quorum est atteint avec 20 délégués présents et ouvre la séance.

Madame Pascale MOREAU, déléguée de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse est désignée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet 2014 est adopté sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1 / Projet de règlement intérieur des Assemblées*
 - 2 / Convention d'adhésion au Syndicat Vienne Services*
 - 3 / Contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris pour 2015*
 - 4 / Cession d'un tractopelle*
 - 5 / Adhésion au groupement de commandes « Energies Vienne » l'achat d'énergies*
 - 6 / Adhésion au groupement de commandes proposé par Vienne Services pour l'acquisition de solutions informatiques*
 - 7 / Accord-cadre pour l'achat de carburant*
 - 8 / Marché pour le traitement ultime des déchets ménagers et assimilés*
 - 9 / Groupement de commandes avec la CC des Vallées des Clain*
 - 10 / Plan de formation pour 2015*
 - 11 / Service Travaux publics : bilan intermédiaire*
 - 12 / Service de Gestion des Déchets : Proposition d'évolution des tarifs de la REOM pour 2015*
- Questions diverses.*

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter au Bureau le rapport concernant le projet de règlement intérieur des Assemblées, qui sera par ailleurs soumis pour approbation au prochain Comité Syndical :

L'article 5.1.3 des statuts du syndicat indique qu'un règlement intérieur des Assemblées doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation du nouveau Comité. Celui-ci revêt une importance juridique particulière pour un syndicat mixte ouvert « élargi » tel que le nôtre, car ses règles de fonctionnement ne sont pas toujours précisées par les textes.

Dès lors, il est nécessaire que le règlement intérieur précise notamment :

- *La périodicité des séances du Comité et du Bureau (art 5) ;*
- *Les règles de convocation au Comité et au Bureau (art 6) ;*
- *Le Secrétariat de séance (art 9)*
- *L'accès et tenue du public (art 13) / séances à huis Clos (art 14)*
- *La police des séances (art 15)*
- *Les amendements (art 20) / les questions orales (art 21)*
- *Les votes (art 23)*

Le choix a été, dans la rédaction de ces différents articles, de reprendre les dispositions générales applicables aux EPCI (*Etablissements Publics de Coopération Intercommunale*).

Le Bureau prend acte des informations données et délivre un avis favorable à la rédaction du règlement intérieur des Assemblées tel que présenté.

Cette délibération n'appelle aucun débat.

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Les conventions d'adhésion et d'activités établies entre le SIMER et Vienne Services arrivent à échéance au 31 Décembre prochain.

Le Comité Syndical de Vienne Services en date du 16 juin 2014 a décidé de proposer une nouvelle trame de convention pour une durée illimitée, jusqu'à la résiliation de l'une ou l'autre des parties.

De façon complémentaire à l'adhésion, obligatoire afin de bénéficier des différentes prestations, la SIMER peut souscrire à 3 services annexes liés aux activités suivantes :

- *Service 1 : Gestion du parc informatique des collectivités*
- *Service 2 : Gestion du parc informatique des écoles*
- *Service 3 : Gestion des usages et assistance aux logiciels*

La cotisation d'adhésion et la tarification des services sont fixées annuellement par délibération du Comité de Vienne Services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- *de l'adhésion au Syndicat Vienne Service ;*
- *de retenir les services liés à la « gestion du parc informatique » et à la « gestion des usages et assistance aux logiciels »*
- *de conserver la possibilité d'ajouter, de modifier ou de retirer un service si nécessaire ;*
- *d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

B20141121 087 : CONTRAT d'ABONNEMENT aux PROGICIELS de la GAMME COLORIS pour 2015
--

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Il conviendrait pour l'année 2015 de conclure un nouveau contrat d'abonnement avec la société COSOLUCE pour les progiciels de la gamme COLORIS, utilisés pour la gestion du comptable du syndicat et pour la paie du personnel.

Le contrat serait établi à partir du 1^{er} Janvier 2015 jusqu'au 31 Décembre 2015 et serait renouvelable tacitement chaque année, par périodes de 1 an, dans la limite d'une durée totale de 3 ans (*résiliation : délai de 3 mois avant l'échéance par LR/AR*).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Bureau décide :

- ***D'autoriser pour l'année 2015 la conclusion du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS.***

Cette délibération n'appelle aucun débat.

B20141121 088 : CESSION d'un TRACTOPELLE

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

En application du programme d'investissement 2014 du service « travaux publics » a été conclu l'achat d'une chargeuse d'occasion 4 en 1 (1 m³ / 350 h) de la marque JCB pour un montant de 43 750 €, auprès des Ets FRADET.

Ce matériel viendra remplacer un tractopelle CASE type 580 SK (N° de série 52505 / N° interne TP08) mis en circulation en 1996 et acquis par le Syndicat en 1998 pour 28 965 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Bureau décide :

- *D'autoriser le Président de céder aux Ets FRADET (86410 LHOMMAIZE) pour un montant de 10 500 € HT le tractopelle CASE décrit ci-dessus.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

B20141121 089 : ADHESION au GROUPEMENT de COMMANDES « ENERGIES VIENNE » pour l'ACHAT d'ENERGIES

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

A compter de 2014, les tarifs règlementés de vente d'électricité et de gaz naturel seront progressivement supprimés. En conséquence, les acheteurs publics que sont les Communes, les EPCI ou les Syndicats mixtes devront conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergies, dans le respect des règles de la commande publique.

Dans ce contexte, le syndicat ENERGIES VIENNE a constitué le 24 juin 2014, un groupement de commandes d'achat d'énergies permettant de mutualiser la mise en concurrence de la fourniture en gaz naturel et en électricité. L'adhésion à ce groupement de commandes est ouverte aux collectivités membres du syndicat mais également à d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

Le S.I.M.E.R au regard de ses propres besoins, et dans un souci d'économie et de simplicité, a intérêt d'adhérer à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- *D'adhérer au groupement de commandes pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :*

- *L'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité*
- *Les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies*
- *Autorise le Président du SIMER à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion du SIMER au groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération*
- *S'engage à communiquer au Syndicat ENERGIES VIENNE, coordonnateur du groupement, la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement*
- *S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement*
- *S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget*

⇒ Débats / observations :

Monsieur GUILLON demande si la Commission des Finances a émis un avis pour cette adhésion.

Le Président indique que ce point n'a pas été abordé lors de la dernière réunion de la Commission et que cela ne relève pas de sa compétence.

B20141121_090 : ADHESION au GROUPEMENT de COMMANDES proposé par VIENNE SERVICES pour l'ACQUISITION de SOLUTIONS INFORMATIQUES

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

L'adhésion au syndicat Vienne Services permet également de participer à un **groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques**, permettant notamment à ses adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels. A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été proposée au SIMER.

Vienne Services serait alors désigné coordonnateur du groupement et serait chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de signer et notifier le marché ou l'accord-cadre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- *d'adhérer au groupement de commandes du syndicat mixte Vienne Services pour l'acquisition de solutions informatiques pour une période illimitée à compter du 1er janvier 2015.*

d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant le syndicat mixte Vienne Services coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération n'appelle aucun débat.

B20141121 091: ACCORD-CADRE pour l'ACHAT de CARBURANT

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Les activités liées à la collecte des déchets et aux travaux publics sont par essence des métiers consommateurs de carburants.

SERVICES	ANNEES		2011	2012	2013
SERVICE GESTION des DECHETS	consommation en Litres	Gasoil	362 638	366 720	386 618
		GNR	33 002	44 000	44 940
	Montant en €		424 100 €	451 000 €	463 100 €
SERVICE TRAVAUX PUBLICS	consommation en Litres	Gasoil	156 429	98 479	101 265
		GNR	30 000	48 500	51 000
	Montant en €		151 600 €	171 000 €	153 400 €
Prix Moyen HTVA		Gasoil	1,06 €	1,11 €	1,08 €
		GNR	0,69 €	0,79 €	0,71 €

Afin d'optimiser cet achat, il conviendrait, conformément à l'article 76 du Code des marchés publics, de reconduire un accord-cadre multi-attributaires qui permet de consulter de façon hebdomadaire les fournisseurs de carburant signataires de l'accord-cadre. Cette technique d'achat permet la concurrence entre les fournisseurs et de s'affranchir des formules de révision des prix.

Le Bureau après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le Président à initier une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un Appel d'Offres ouvert ;**
- **D'autoriser la conclusion d'un Accord-cadre multi-attributaires pour une durée d'un an, reconductible TROIS fois ;**
- **De donner pouvoir au Président de prendre toutes décisions concernant les Marchés subséquents et avenants éventuels ;**
- **De permettre au Président si l'appel d'offres est infructueux de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres.**

⇒ Débats / observations :

Madame MOREAU demande s'il s'agit d'achat en vrac.

Le Directeur confirme et précise que le SIMER dispose de 3 points de stockage : un à Montmorillon pour la partie travaux et deux pour le service gestion des déchets, basés à Sillars et à Civray.

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le S.I.M.E.R assure la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de 6 communautés de communes qui représentent environ 75 000 habitants du Département de la Vienne.

De façon prioritaire, le syndicat a pour mission de trier et d'acheminer vers les filières de valorisation appropriées les déchets traités.

Toutefois, 3 types de flux de déchets ne sont pas à ce jour valorisés :

- Les ordures ménagères résiduelles collectées dans les sacs noirs (15 999 t en 2013) ;
- Le tout-venant collecté en déchèterie (5 953 t en 2013)
- Les refus de tri (534 tonnes en 2013)

Par ailleurs, les déchets inertes (les gravats) déposés en déchèterie doivent eux aussi être stockés dans des sites autorisés au titre de la réglementation des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Dès lors pour assurer le traitement ultime de ces différents déchets, le SIMER doit recourir à différents prestataires selon les règles fixées par le Code des Marchés publics (Appel d'offres ouvert).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- *D'autoriser le Président à souscrire à un marché public, distingué en 8 lots, pour une période courant entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017 ;*
- *De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant les avenants éventuels,*
- *De permettre au Président, si l'Appel d'Offres est infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

La Communauté de Communes des Vallées du Clain dispose sur son territoire de la compétence collecte et traitement des déchets. Pour exercer cette compétence, elle dispose de moyens propres, dont des bennes à ordures ménagères ou des véhicules polybennes.

Afin de bénéficier de conditions avantageuses par la réalisation d'économies d'échelles, un groupement de commandes pourrait être constitué avec la Communauté de Communes pour l'achat de matériels roulants de plus de 3.5 tonnes.

Le SIMER serait désigné coordonnateur du groupement et une Commission d'appel d'offres commune serait constituée, composée de 3 représentants du SIMER (dont le Président de la CAO du SIMER) et 2 représentants de la Communauté de Communes.

Le groupement de commandes s'achèverait à la signature et notification des marchés, chaque partie demeurant responsable de l'exécution de ceux-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- ***D'autoriser le Président à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la CC des Vallées du Clain et à prendre toutes décisions utiles à son exécution***
- ***De désigner BLANCHARD Bernard et GUILLON Alain membres titulaires et TAVILIEN Maryvonne et GUILLOT Alain membres suppléants***
- ***De rappeler que le Président de la CAO du SIMER présidera la Commission d'appel d'offres du groupement.***

Cette délibération n'appelle aucun débat.

B20141121 094 : PLAN de FORMATION pour 2015
--

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Comme chaque année, dans le cadre de la Loi sur la formation professionnelle, il convient d'adopter le plan de formation.

Pour 2015, le syndicat continuera les formations en direction des emplois d'avenir avec la mise en place de formations qualifiantes (permis poids lourds et FIMO), répondant ainsi aux obligations liées à ces emplois aidés.

Le plan prévoit également, des formations techniques obligatoires pour le service travaux ; renouvellement des autorisations de conduite (engins de chantiers notamment), la continuité des formations d'actualisation de conduite en sécurité (FCO), la signalisation de chantiers.

Une formation de « défense incendie – manipulation d'extincteurs » est également prévue, dans un premier temps, en direction des agents de déchèterie et des personnels du centre de tri pour répondre notamment à certaines obligations réglementaires.

Les différentes formations en direction de l'ensemble des services du syndicat sont renouvelées : Premiers secours, stages administratifs (CNFPT) ...

Pour la mise en place du futur CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) il est proposé d'organiser une demi-journée de formation à destination des membres (élus – agents) en relation avec la conseillère de prévention de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Des rendez-vous sont programmés avec le CNFPT pour la réalisation et la mise en place de ces formations qui représentent pour l'ensemble des services du syndicat un coût d'environ 35 000 €.

Le Comité Technique Paritaire réuni le 20 novembre 2014 a émis un avis favorable à la mise en place du plan de formation présenté et a souhaité que soit enrichie l'offre des formations proposées aux agents de tri.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

• D'approuver le plan de formation 2015 tel que joint en annexe.

⇒ Débats / observations :

Le Directeur précise que le Comité Technique Paritaire, réuni le 20 Novembre, a souhaité que l'offre de formation proposée aux agents de tri soit enrichie.

Le 1^{er} Vice-Président, Ernest COLIN informe les membres du Bureau de l'existence d'un conventionnement avec la Communauté de Communes du Montmorillonnais permettant de mutualiser les services d'un Conseiller de prévention en hygiène et sécurité.

Madame MOREAU demande l'état d'avancement de la rédaction du Document Unique.

Le 1^{er} Vice-Président indique que concernant le SIMER, ce dernier est rédigé mais nécessite une réactualisation.

Madame MOREAU rajoute que ce document doit permettre une prise de conscience de la part des agents et pas seulement de l'employeur.

Bernard PORCHET qualifie ce conventionnement d'un bel exemple de mutualisation.

B20141121 095 : POLE TRAVAUX PUBLICS – BILAN INTERMEDIAIRE

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de porter à la connaissance des membres du Bureau les éléments suivants :

En cette fin d'année 2014, le service travaux publics continu de connaître une activité soutenue. Ainsi au 30 octobre, 2.9 M€ de travaux ont d'ores et déjà été facturés, soit l'intégralité de l'objectif de travaux à réaliser pour le compte de nos collectivités membres.

⇒ Réalisations récentes ou en cours :

COLLECTIVITE	DESIGNATION	MONTANT HT
DANGE ST ROMAIN	Extension d'un réseau d'assainissement	223 223 €
SIAEP DE LUSSAC-LES-CHATEAUX	Renforcement réseaux AEP	137 682 €
LATHUS ST REMY	Réfection d'un pont	30 815 €
ST SAVIOL	Travaux d'accessibilité de la mairie et de mise en sécurité du centre-bourg	108 230 €
SILLARS	Réalisation du lotissement des jonquilles	313 166 €
MOULISMES	Extension du Cimetière	64 332 €
CC DE LA BASSE MARCHE	Programme voirie 2014	109 291 €
CC DE VIENNE ET MOULIERE	Programme voirie 2014	225 214 €
CHAUNAY	Programme voirie 2014	68 965 €
SIMER / SERVICE DECHETS	Extension de la déchèterie de Chauvigny	211 000 €

D'ici la fin de l'année, notre carnet de commandes de **4.2 M€** nous préserve d'un éventuel manque d'activité. Cela nous conduira lors du prochain Comité Syndical à revoir nos objectifs budgétaires en proposant une décision modificative de 450 000 € qui portera ainsi notre prévision de travaux à réaliser à **3.4 M€** (*hors travaux pour le budget gestion des déchets*).

Par ailleurs, ont été joints à la note de synthèse, les documents listés ci-dessous, qui seront présentés lors du prochain Comité Syndical :

- **Les projets de Décisions Modificatives au BP 2014** (Budgets « Général et Travaux Publics »)
- **Le projet de Débat d'Orienta**tion** Budgétaire pour 2015** (Budgets « Général et Travaux Publics »)

Ces derniers ont été examinés à la Commission des Finances du 12 novembre dernier.

Le Bureau prend acte des informations données

⇒ Débats / observations :

Le 1^{er} Vice-Président souligne les bonnes conditions climatiques de l'année, favorables à l'activité.

Madame CHAUVET, faisant écho à l'article de presse du jour, fait part de ses craintes concernant la disparition éventuelle du fond de péréquation de Civaux et des conséquences sur l'activité.

Madame TAVILIEN rejoint les propos de Madame CHAUVET et ajoute par ailleurs que sa Communauté de Communes devra abonder de façon croissante le FPIC au cours des prochaines années.

Le Président indique que de nombreuses collectivités sont dans l'angoisse suite à cette annonce.

B20141121 096 : POLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS – INFORMATION sur l'EVOLUTION des TARIFS de la REOM pour 2015

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de porter à la connaissance des membres du Bureau les éléments suivants :

Les orientations budgétaires pour 2015 (document examiné par la Commission Finances joint en annexe) marquent :

- La maîtrise des dépenses liées à la gestion courante des services qui n'augmenteraient que de 0.5%, malgré :
 - la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui représentera une dépense nouvelle de 72 000 € (4 € x 18 000 T enfouies)
 - Le coût supplémentaire généré par le stockage des déchets inertes (7 000 t x 3 € / t = 21 000 tonnes)
- Le recul prévisionnel des recettes d'exploitation :
 - Redevance d'occupation du domaine public versée par SVO (- 72 000€)
 - Vente de matériaux (- 20 000 €) (baisse des cours des matières premières)
 - Subventions d'exploitation (- 84 000 €)
- La nécessité d'augmenter l'autofinancement pour financer un important programme d'investissement : 1 886 850 € (dont 780 000 € pour la réhabilitation des déchèteries / 615 000 € pour le renouvellement du matériel roulant ou encore 142 000 € pour le remplacement de différents dispositifs de collecte)

Pour préserver l'équilibre budgétaire en 2015, il serait proposé au prochain Comité Syndical d'augmenter les tarifs de la redevance d'environ 2.3 % et ainsi générer une recette nouvelle de 135 000 €.

Si cette augmentation est retenue par le Comité syndical, la Redevance aurait connu depuis 2011 une augmentation modérée de 1.6 % (tarif HT) et de 2.6 % (tarif TTC).

			2011 (TVA 5,5 %)	2012 (TVA 7 %)	2013 (TVA 7 %)	2014 (TVA 10 %)	2015 (TVA 10 %)	2015/2014	Augmentation en € 2011/2015	% d'augmentation (2011/2015)	% annuel moyen 2011/2015
PORTE à PORTE	C1	Montant HTVA	155,45 €	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	2,50%	10,00 €	6,43%	1,57%
		Montant TTC	164,00 €	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	2,25%	18,00 €	10,98%	2,64%
	C2	Montant HTVA	194,31 €	196,26 €	200,00 €	202,00 €	206,36 €	2,16%	12,05 €	6,20%	1,52%
		Montant TTC	205,00 €	210,00 €	214,00 €	222,00 €	227,00 €	2,25%	22,00 €	10,73%	2,58%
POINT DE REGROUPEMENT	C1	Montant HTVA	147,87 €	149,53 €	152,33 €	153,85 €	157,27 €	2,22%	9,40 €	6,36%	1,55%
		Montant TTC	156,00 €	160,00 €	163,00 €	169,00 €	173,00 €	2,37%	17,00 €	10,90%	2,62%
	C2	Montant HTVA	155,45 €	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	2,50%	10,00 €	6,43%	1,57%
		Montant TTC	164,00 €	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	2,25%	18,00 €	10,98%	2,64%

Par ailleurs à compter du 1^{er} juillet 2015, un nouveau tarif de redevance serait mis en œuvre. Ce dernier serait appliqué aux professionnels qui ne fréquentent que les déchèteries du syndicat et qui sont donc à ce jour exonérés du paiement de la REOM, car n'utilisant pas le service de collecte en porte-à-porte.

Ces professionnels utilisent les déchèteries du syndicat sans en financer les charges fixes, car ils apportent des flux de déchets qui ne sont pas facturés (Ex : verre, carton, plastique).

Pour remédier à ce dysfonctionnement, un nouveau tarif annuel de **40 € TTC** serait institué à compter du 1^{er} juillet 2015. Il serait dû par tous les professionnels qui utilisent les déchèteries, sauf s'ils s'acquittent déjà des tarifs en vigueur de la redevance.

Ce tarif s'apparente à un droit d'accès (charges fixes du service) qui se cumulera au coût de traitement de certains flux : *bois, déchets verts, tout-venant, gravats (charges variables du service)*

Il est précisé que la Commission des Finances a souhaité que soit étudiée une possible mensualisation des paiements.

Le Bureau prend acte des informations données

⇒ Débats / observations :

Madame MOREAU interroge la Responsable de la REOM du Syndicat afin de connaître le taux de nouveaux redevables sur sa Collectivité.

La Responsable du Service indique que le produit 2014 sera supérieur à celui attendu, mais qu'il est trop tôt pour connaître les proportions par Communautés de Communes.

Monsieur CHEBASSIER demande si les cartes de dotation en sacs ont contribué à trouver des redevables non déclarés.

Le Directeur répond par l'affirmative.

Concernant le nouveau tarif de la redevance consacré aux professionnels, Madame MOREAU, rejoint par Madame CHAUVET, attire l'attention sur le risque de dépôts sauvages, mais précise que tout service doit être payé et que le tarif de 40 € lui semble raisonnable.

Monsieur CLEUET demande si les professionnels seront dotés d'une carte.

Le Directeur confirme la délivrance d'une carte d'accès sur demande. Il ajoute que les sites seront équipés de matériels informatiques et notamment de « douchettes » permettant de contrôler l'identité du professionnel. Il termine en ajoutant que viendront s'ajouter à ce tarif annuel de 40 €, le coût du traitement de certains flux comme pratiqué actuellement.

Monsieur CLEUET souhaite connaître le bilan de l'opération « Poules ».

Le Président indique que cette opération a connu un grand succès avec plus de 900 demandes. Il précise que 300 poules seront distribuées la semaine prochaine et que les 600 autres le seront au Printemps.

En questions diverses, le Président a souhaité aborder le point des demandes de retrait de certaines Collectivités. Il informe les membres de sa rencontre avec le Président de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain voulant se retirer du Syndicat, mais qui refuse les conditions de retrait qu'il juge excessives. Il ajoute qu'il sera sans doute nécessaire de revoir ces conditions avec un éventuel versement sous forme de consigne /dépôt de fond pour couvrir un potentiel risque d'inactivité, car selon lui, cette question altère l'image du SIMER.

Sur le sujet de la Redevance, Madame MARIGNAN, Vice-Président du service gestion des déchets ménagers, annonce qu'afin de répondre à une demande forte de la part des usagers, une étude va être menée pour la mise en place de la mensualisation comme nouveau mode de paiement de la REOM.

Madame CHAUVET approuve cette démarche, mais craint un surcroît de travail important pour les services.

Quant à Monsieur BLANCHARD, il pense que ce nouveau mode de paiement pourrait poser des problèmes aux trésoreries.

Madame MARIGNAN informe également les membres du Bureau de la mise en place de permanences d'information à destination des usagers à Civray, Chauvigny et Lussac les Châteaux. Elle précise que les résultats sont encourageants pour Civray et Chauvigny, mais que celle de Lussac est peu fréquentée à cause selon elle de la proximité avec le site de l'Eco-Pôle.

Monsieur PRIOU confirme ces résultats engageants.

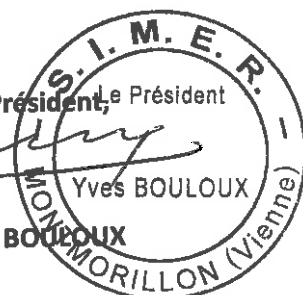
Le Directeur indique que ces permanences ont été mises en place dans le but d'améliorer la qualité du service aux usagers.

L'ordre du jour étant terminé, le Président clôt la séance

La Secrétaire de séance


Pascale MOREAU

Le Président, Le Président


Yves BOULOUX


ANNEXES

**Au PV de la séance du Bureau Syndical du
21 Novembre 2014**

PROJET

REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES

SOMMAIRE

Chapitre I : Fonctionnement du comité syndical	3
Article 1 – Composition	3
Article 2 – Fonctionnement	4
Chapitre II : Fonctionnement du bureau	4
Article 3 – Composition	4
Article 4 – Attribution	4
Chapitre III : Organisation des séances du bureau et du comité syndical	5
Article 5 – Périodicité des séances	5
Article 6 – Convocations au bureau et au comité	5
Article 7 – Ordre du jour	5
Chapitre IV : Tenue des séances	6
Article 8 – Présidence	6
Article 9 – Secrétaire de séance	6
Article 10 – Quorum	6
Article 11 – Mandats	7
Article 12 – Excuses/Absences	7
Article 13 – Accès et tenue du public	7
Article 14 – Séance à huis-clos	7
Article 15 – Police des séances	7
Chapitre V : Organisation	8
Article 16 – Déroulement de la séance	8
Article 17 – Modification de l'ordre du jour	8
Article 18 – Débats ordinaires	8
Article 19 – Débats d'orientation budgétaire	8
Article 20 – Amendements	9
Article 21 – Questions orales	9
Article 22 – Suspension de séance	9
Article 23 – Vote	9
Chapitre VI : Commissions	10
Article 24 – Création des commissions permanentes	10
Article 25 – Fonctionnement des commissions permanentes	10
Article 26 – Commissions spéciales	11
Article 27 – Commission d'appel d'offres	11
Chapitre VII : Information des élus et publicités des actes	11
Article 28 – Questions écrites	11
Article 29 – Consultation des dossiers	11
Article 30 – Procès-verbaux de séances	11
Chapitre VIII : Dispositions diverses	11
Article 31 – Modification du règlement	11
Article 32 – Application	12

REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES

CHAPITRE I – FONCTIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL

ARTICLE 1 – COMPOSITION

Le Comité Syndical est composé de 235 délégués, élus par les collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public membres du syndicat.

La répartition des sièges entre les membres du syndicat est fixée par l'article 5.1.2 des statuts du S.I.M.E.R

Le nombre des délégués est établi selon les modalités suivantes :

- Un siège est attribué à chaque membre du syndicat ;
- Des sièges supplémentaires sont attribués selon la répartition fixée par le tableau ci-dessous :

COMMUNES	
Population Communale	Nombre de sièges supplémentaires
De 0 à 2 499	0
De 2 500 à 5 000	1
Plus de 5 000	2

Communes et Communautés de Communes ayant transféré la compétence collecte et traitement des ordures ménagères	
Population	Nombre de sièges supplémentaires
De 0 à 4 999	1
De 5 000 à 9 999	2
De 10 000 à 14 999	3
Plus de 15 000	4

Communes et Communautés de Communes ayant transféré la compétence traitement des ordures ménagères	
Population	Nombre de sièges supplémentaires
De 0 à 4 999	0
De 5 000 à 9 999	1
De 10 000 à 14 999	2
Plus de 15 000	3

Autres Collectivités	Nombre de sièges supplémentaires
Département	1

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT

Le S.I.M.E.R, en vertu du 3° paragraphe de l'article 1^{er} de ses statuts, est un syndicat mixte « à la carte » dont les membres peuvent adhérer pour une partie seulement des missions et compétences exercées par celui-ci.

Le Comité syndical est ainsi composé de **TROIS COLLEGES** pour chacune des missions et des compétences exercées par le Syndicat :

- Un Collège pour la **Mission Travaux publics** composé des délégués représentant les collectivités adhérentes à cette mission ;
- Un Collège pour la compétence **Traitement des ordures ménagères**, composé des délégués représentant les collectivités ayant transféré cette compétence ;
- Un Collège pour la compétence **Collecte et Traitement des ordures ménagères**, composé des délégués représentant les collectivités ayant transféré cette compétence.

Chacun des trois collèges délibère spécifiquement sur les affaires relatives aux missions ou aux compétences transférées (vote des budgets annexes, approbation du Compte administratif des budgets annexes, détermination des prix, redevance et contributions etc)

La réunion des membres des **3 collèges** forme « l'Assemblée générale » du syndicat qui délibère sur les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres du syndicat soit :

- l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- les délégations au Président et au Bureau ;
- le tableau des effectifs du syndicat ;
- le vote du budget et l'approbation du compte administratif du budget général du syndicat ;

CHAPITRE II – FONCTIONNEMENT DU BUREAU

ARTICLE 3 – COMPOSITION

Le Bureau est composé du Président, des 4 vice-présidents et de

- 17 Délégués qui représentent les cantons dont la majorité des communes adhérentes au syndicat
- 6 Délégués qui représentent les collectivités ayant transféré la compétence collecte et/ou traitement des ordures ménagères ;

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION

Le Bureau peut délibérer, émettre des avis, formuler des propositions pour l'ensemble de l'objet réalisé par le syndicat, sous réserve, ne disposant pas de pouvoirs propres, des attributions qui lui ont été transférées par le Comité.

CHAPITRE III - ORGANISATION DES SEANCES DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL

ARTICLE 5 – PERIODICITE DES SEANCES

Le COMITE syndical se réunit au moins DEUX fois par an.

Lors du renouvellement général des conseils municipaux, en vertu de l'article 5.1.1 – 5° des statuts du syndicat, la première séance se tient de plein droit dans les 30 jours qui suivent le renouvellement de l'ensemble des Présidents des EPCI membres du syndicat.

Le Président peut également réunir le Comité chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximum de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat ou par le tiers au moins des membres du Comité en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'Etat peut abréger ce délai.

Le BUREAU se réunit au moins **TROIS fois par an** le Président peut également le réunir chaque fois qu'il le juge utile. Son organisation et son déroulement sont régis par les mêmes dispositions que celles fixées pour les séances du Comité.

ARTICLE 6 – CONVOCATIONS AU BUREAU ET AU COMITE

Par transposition des règles applicables aux EPCI et de l'article L 2121-10 et L 2121-12 du CGCT, toute convocation du Comité et du Bureau est faite par le Président. Elle est adressée 5 jours francs au moins avant la tenue de la séance, par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des membres du Comité ou du Bureau, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Selon les dispositions de l'article L2121-11 du CGCT, en cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance du Comité ou du Bureau, qui se prononce sur la réalité de l'urgence et peut renvoyer, en tout ou partie, l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

La convocation comporte l'ordre du jour de la séance, elle est mentionnée au registre des délibérations et affichée au siège du syndicat. Une note explicative de synthèse, jointe à la convocation explicite et détaille l'ensemble des affaires soumises à délibération.

ARTICLE 7 – ORDRE DU JOUR

Le Président fixe l'ordre du jour des réunions du Comité et du Bureau.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont préalablement examinées pour avis par les Commissions compétentes, sauf décision contraire du Président.

Dans l'hypothèse où la séance se tiendrait à la demande du représentant de l'Etat dans le département, ou de membres du Comité, selon l'hypothèse prévue à l'article 1 du présent chapitre, le Président est dans l'obligation de mettre à l'ordre du jour de la séance, les affaires qui font l'objet de la demande.

CHAPITRE IV – TENUE DES SEANCES

ARTICLE 8 – PRESIDENCE

Le Président du S.I.M.E.R. et à défaut celui qui le remplace, assure la présidence des séances du COMITE et du BUREAU.

Comme le prévoit l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le Compte administratif du Président est débattu, le Comité élit un Président de séance. Le Président peut continuer d'assister aux débats mais doit se retirer au moment du vote.

Le Président à seul la police des séances du Comité et du Bureau. A ce titre, il procède à l'ouverture des séances, vérifie le Quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'ordre soumise au vote. Il met fin, s'il y a lieu, aux interruptions de séance, met aux voix les amendements et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances, après épuisement de l'ordre du jour.

ARTICLE 9 – SECRETARIAT DE SEANCE

Le ou les secrétaires de séances sont désignés, sur proposition du Président, par le Comité ou le Bureau en début de séance. Par application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, les assemblées peuvent adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances, mais ne participent pas aux délibérations.

Le ou les secrétaires de séances :

- Constatent que le quorum est atteint
- Vérifient la validité des pouvoirs ;
- Assistent le président pour le contrôle des votes et le dépouillement des scrutins ;
- Elaborant, ou font élaborer, sous leurs responsabilités le procès-verbal de la séance

ARTICLE 10 – QUORUM

Le Comité et le Bureau ne peuvent délibérer que si la majorité de leurs membres en exercice assistent à la séance. Les pouvoirs donnés par les membres absents à leur collègue n'entrent pas dans le décompte du quorum.

Si après une première convocation, les conditions du quorum ne sont pas atteintes, le Comité et le Bureau sont à nouveau convoqués, à trois jours au moins d'intervalle. La seconde convocation mentionne alors clairement que le Comité et le Bureau peuvent se tenir lors de cette seconde séance quel que soit le nombre des membres présents.

Le quorum doit être constaté lors de chaque délibération.

ARTICLE 11 – MANDATS

Un délégué empêché d'assister à tout ou partie d'une séance peut donner à un autre délégué de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom. Ce pouvoir doit être daté et signé et remis en début de séance au Président. Un délégué ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

ARTICLE 12 – EXCUSES / ABSENCES

Les membres du Comité ou du Bureau qui entrent avant l'ouverture de la séance ou partent définitivement après sa clôture doivent le signaler auprès du secrétaire de séance et de ses auxiliaires.

Les membres empêchés d'assister à la séance peuvent en informer préalablement le président, à défaut ils sont considérés comme absents.

ARTICLE 13 – ACCES ET TENUE DU PUBLIC

Les séances du Comité sont publiques. Aucune personne autre que les membres du Comité ou de l'administration syndicale, ne peut prendre place dans l'enceinte du Comité sans y avoir été autorisée par le Président. Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit respecter le silence durant toute la durée de la séance et ne doit manifester aucune marque d'approbation ou de désapprobation. L'utilisation de téléphones portables est proscrite.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Sans préjudice des dispositions, de l'article L2121-16 du CGCT les séances du Comité peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

ARTICLE 14 – SEANCE A HUIS-CLOS

A l'initiative du Président, ou sur la demande d'au moins 1/3 des membres du Comité, le Comité peut décider, après un vote sans débat, à la majorité absolue des membres présents et représentés, qu'il se réunisse à huis clos.

Dans cette hypothèse, les représentants de la presse et le public se retirent.

ARTICLE 15- POLICE DES SEANCES

Le Président ou celui qui le remplace à seul la police des assemblées. Il fait observer le présent règlement.

Les infractions audit règlement font l'objet des sanctions suivantes prononcées par le Président :

- *Rappel à l'ordre : Est rappelé à l'ordre tout membre du Comité ou du Bureau qui entrave le déroulement de la séance de quelque manière que ce soit*
- *Rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal : Est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, tout délégué qui aura encouru un premier rappel à l'ordre au cours de la séance*

Lorsqu'un délégué est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, l'assemblée peut, sur proposition du président, après un vote à main levée, sans débat, lui interdire la parole pour le reste de la séance.

Si ledit membre persiste à troubler les travaux de l'assemblée, le Président peut interrompre la séance et faire procéder à son expulsion.

CHAPITRE V – ORGANISATION DES DEBATS

ARTICLE 16 – DEROULEMENT DE LA SEANCE

Après que les conditions du quorum ont été constatées, le Président :

- fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles ;
- fait appel des affaires inscrites à l'ordre du jour et propose, le cas échéant, à l'approbation de l'assemblée, l'ajout de points urgents qui n'ont pu être initialement portés à celui-ci ;
- propose la désignation d'un ou plusieurs secrétaires de séance ;
- rend compte au Comité des décisions prises en vertu des délégations de pouvoirs dont il bénéficie ;
- aborde ensuite les points de l'ordre du jour ;
- désigne un rapporteur éventuel en charge de présenter sommairement l'affaire étudiée ; cette intervention pouvant être précédée ou suivie d'une prise de parole du Président ou du Vice-président compétent.

ARTICLE 17 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

En cas d'urgence, Le président peut demander au Comité ou au Bureau de délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour et qui ne peuvent supporter de retard. Le Président peut procéder au retrait de certaines affaires de l'ordre du jour.

Tout membre du Comité ou du Bureau peut, au nom de son droit d'expression demander le renvoi d'une affaire portée à l'ordre du jour. En l'espèce, il appartiendra au Président, maître de l'ordre du jour et de la conduite des débats, de la suite à donner à cette demande.

ARTICLE 18 – DEBATS ORDINAIRES

La parole est accordée aux membres des assemblées qui la demandent. Aucun membre ne peut prendre la parole sans avoir obtenu l'autorisation du Président. Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

ARTICLE 19 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Selon les dispositions de l'article L 3312-1 du CGCT, le Comité syndical, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget, est tenu de conduire un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il donne lieu à une délibération, sans vote, et sera enregistré au procès-verbal de la séance.

Pour la bonne information des membres du Comité, la convocation au débat d'orientation budgétaire sera accompagnée d'un rapport présentant les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que des masses de recettes et de dépenses d'investissement.

Le Rapport est mis à disposition au siège du syndicat. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et les règlements en vigueur.

ARTICLE 20 – AMENDEMENTS

Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes les affaires en discussion soumises au Comité ou au Bureau.

Les amendements ou contre-projets doivent être écrits, motivés, signés par les rédacteurs et remis au Président dans un délai raisonnable avant leurs discussions. Il appartient au Comité et au Bureau de décider si ces amendements sont mis en délibération, rejetés, ou renvoyés à la commission compétente.

ARTICLE 21 – QUESTIONS ORALES

Lors de chaque séance du Comité ou du Bureau, les membres de ces assemblées peuvent poser des questions orales auxquelles le Président, le Vice-président compétent ou le rapporteur de l'affaire en cause, répond immédiatement.

Si l'objet de la question orale le justifie, le Président peut la soumettre à l'examen de la Commission concernée.

Les questions ne traitant d'aucun des points soumis à l'ordre du jour pourront être abordées pendant 15 minutes en fin de séance ou feront l'objet d'une séance spécialement organisée à cet effet si l'objet le justifie.

ARTICLE 22 – SUSPENSION DE SEANCE

Le Président peut décider à tout moment d'une suspension de séance. Toute demande de suspension de séance émanant d'au moins de 1/3 des membres du Comité ou du Bureau ne peut être refusée par le Président.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance

ARTICLE 23 – VOTE

Le Comité et le Bureau votent selon les deux modalités suivantes :

- au scrutin public, à main levée et, si l'épreuve est douteuse, par assis-levé
- au scrutin secret si au moins un tiers des membres présents le réclament ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation (L 2121-21 du CGCT). Dans ce dernier cas, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, le Président peut demander à l'assemblée, statuant à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Le Vote du Compte administratif (Cf. 1612-12 du CGCT), présenté annuellement par le Président, doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le Compte administratif est adopté si une majorité de voix ne s'est pas dérogée contre son adoption.

CHAPITRE VI – COMMISSIONS

ARTICLE 24 – CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Il appartient au Comité syndical de décider de la création de commissions permanentes de travail et d'études qui seront chargées d'examiner les dossiers de leur compétence et de préparer les délibérations et les décisions qui seront soumises au Comité.

Le Président du S.I.M.E.R est président de droit de chacune des commissions permanentes. Il peut décider de céder cette fonction au vice-président compétent. Ce dernier exerce alors les fonctions de Président délégué qui dans tous les cas le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Deux commissions permanentes sont constituées :

- Une Commission des Finances ;
- Une Commission consultative relative aux Marchés publics à procédure adaptée

ARTICLE 25 – FONCTIONNEMENT DE COMMISSION PERMANENTES

Les Commissions se réunissent à la diligence du Président ou de son représentant ou encore sur demande écrite de plus d'un tiers des membres de la Commission.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque membre à son domicile 5 jours avant la tenue de la réunion. Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Les Commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Comité syndical.

Chaque membre du Comité pourra assister en sa qualité d'auditeur aux commissions auxquelles il ne participe pas, après en avoir informé le Président.

Les membres de commissions sont tenus au devoir de réserve.

Sauf décision contraire du Président, notamment en cas d'urgence, les affaires soumises au Comité ont fait l'objet d'un examen préalable par la Commission compétente.

Les Commissions statuent à la majorité des membres présents. Elles n'ont aucun pouvoir de décision, elles n'étudient que les affaires dont elles ont été saisies sur lesquelles elles portent de simples avis ou formulent des propositions.

ARTICLE 26 - COMMISSIONS SPECIALES

En dehors des Commissions permanentes et à tout moment, le Comité peut décider de la création, pour l'examen d'une ou plusieurs affaires particulières, d'une Commission spécialisée. Le Comité en détermine l'objet, la composition et la durée. Les règles de fonctionnement des Commissions spéciales sont identiques à celles des commissions permanentes.

ARTICLE 27 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le S.I.M.E.R dispose d'une seule **Commission d'appel d'offres** compétente pour attribuer les Marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée.

Elle est composée :

- *Du président ou de son représentant, en l'espèce le Vice-président en charge des finances ;*
 - *De 5 membres titulaires ;*
 - *De 5 membres suppléants ;*
- Sa composition et son fonctionnement sont régies par le Code des marchés publics.*

CHAPITRE VII – INFORMATION DES ELUS ET PUBLICITE DES ACTES

ARTICLE 28 – QUESTIONS ECRITES

Chaque membre du Comité peut adresser au Président des questions concernant l'une des missions ou compétences exercées par le syndicat.

ARTICLE 29 – CONSULTATION DES DOSSIERS

Les membres du Comité pourront consulter, au siège du syndicat, pendant les heures d'ouverture, tous projets de délibération de contrat ou de marché, après en avoir formulé la demande auprès du Président dans un délai de 24 H avant la date de consultation souhaitée.

ARTICLE 30 – PROCES-VERBAUX DE SEANCE

Les séances du Bureau et du Comité donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal synthétique de séance résumant l'essentiel des débats. Ce procès-verbal est transmis aux membres du Comité et du Bureau lors de la séance prochaine, en même temps que la convocation. Toute correction apportée au procès-verbal de séance est mentionnée dans le procès-verbal de la séance suivante.

CHAPITRE VIII – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 31 – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande du Président ou d'au moins un tiers des membres en exercice du Comité syndical

Toute décision du Comité, entraînant de façon directe ou indirecte une modification du présent règlement, sera intégrée de fait au règlement.

Le règlement intérieur ainsi dument modifié sera transmis à nouveau aux membres du Comité.

ARTICLE 32 – APPLICATION

Le règlement intérieur sera applicable à compter de la publication et de la transmission  représentant de l'Etat dans le Département de la délibération du Comité syndical adoptant ledit règlement.

Article 4 – Durée – Modalités

La présente convention est conclue pour une période illimitée jusqu'à la résiliation de l'une ou l'autre des deux parties.

4.1 Ajout d'un service :

Dans le cas où la Collectivité opérerait pour un service en cours de période, la prise en compte sera le 1^{er} du mois suivant la mise en application du service dans la Collectivité. L'annexe 2 sera alors préalablement mise à jour.

4.2 Suppression d'un service :

Un ou plusieurs services pourra(ont) être résilié(s) par chacune des deux parties au 31 décembre de chaque année civile, sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois. L'annexe 2 sera alors mise à jour.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à Vienne Services et adressée au Président.

4.3 Résiliation de la convention d'adhésion :

La convention générale (et par conséquent tous les services) pourra être résiliée par chacune des deux parties au 31 décembre de chaque année civile, sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à Vienne Services et adressée au Président.

Article 5 – Litiges

En cas de difficultés quant à l'application de la présente convention Vienne Services et la Collectivité s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, ils conviennent de saisir le tribunal administratif du ressort du siège de Vienne Services.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 23 octobre 2014.

Pour Vienne Services,

Pour la Collectivité,



le Président,
Alain FOUCHÉ

Qualité :

Prénom - Nom :

Signature :

Cachet :

 VIENNE SERVICES	 ADHÉSION EN 2015 Réf : 86706
Avenue René Cassin - Téléport 2 - BP40224 86983 CHASSENEUIL-DU-POITOU - FUTUROSCOPE Centre Tél : 05 49 00 00 00 - Fax : 05 49 49 02 85 - contact@vienneservices.fr	
Convention d'adhésion au Syndicat Mixte Vienne Services Dispositions générales	

Le Syndicat Mixte Vienne Services, dans le cadre de ses compétences, poursuit un objectif de mise en commun de moyens techniques, juridiques et humains au bénéfice de ses adhérents.

Aussi, afin de définir les modalités d'exécution de l'ensemble des prestations définies par le syndicat, il vous est proposé d'adopter le contenu de la convention ci-dessous.

La convention est présentée comme suit :

- 1 – Définition du cadre général commun à l'adhésion et à l'ensemble des prestations,
- 2 – Définition du cadre technique précisant les spécificités attachées à chacune des activités proposées. Document joint en Annexe 1.
- 3 – Confirmation des services retenus par votre collectivité. Document joint en Annexe 2.

Entre d'une part,

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (86500 MONTMORILLON) représenté par son Président, dûment habilité par décision de l'organe délibérant en date du

Ci-dessous désigné la « Collectivité ».

Et, d'autre part,

Le Syndicat Mixte des communes de la Vienne et de leurs groupements « Vienne Services », représenté par son Président, Monsieur Alain FOUCHÉ, dûment habilité par délibération du comité syndical en date du 16 juin 2014.

Ci-dessous désigné « Vienne Services ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention a pour but de définir les modalités de l'adhésion et les prestations que Vienne Services propose à la Collectivité à savoir (*liste non exhaustive*) :

- > Adhésion au Syndicat Mixte,
- > Assistance juridique,
- > Gestion du parc informatique des collectivités,
- > Gestion du parc informatique des écoles,
- > Gestion des usages et assistance aux logiciels,
- > Gestion des usages et assistance aux logiciels,

La présente convention annule et remplace l'éventuelle convention d'adhésion préalablement établie avec Vienne Services.

Article 1 – Adhésion

Le Syndicat Mixte Vienne Services est fondé sur la base de la mutualisation des services d'aide à la gestion des équipements et solutions informatiques ainsi que l'assistance juridique pour les collectivités adhérentes.

Cette adhésion est formalisée par une cotisation annuelle votée à chaque comité syndical. Elle conditionne et comprend l'accès aux services suivants :

1.1 Assistance juridique :

Vienne Services prodigue des conseils et des informations de nature juridique.

1.2 Veille technologique et réglementaire :

Vienne Services a créé une cellule de veille qui consiste à rechercher, étudier et référencer des produits et des solutions informatiques pouvant répondre aux besoins des collectivités.

Elle permet également de s'informer des modifications réglementaires afin d'adapter les produits ou les pratiques si nécessaire.

1.3 Aide à la décision :

Vienne Services accompagne les collectivités et les écoles à la définition de leurs besoins informatiques portant sur :

- > la conception d'une architecture réseau (*principe d'interconnexion, préconisation*),
- > l'équipement en matériels informatiques,
- > les solutions logicielles,
- > les prestations d'audit sont rattachées aux services complémentaires choisis par la Collectivité.

A défaut la prestation est facturée.

1.4 Gestion des acquisitions :

Vienne Services en sa qualité de coordonnateur pour le compte de ses adhérents propose un catalogue portant sur des services, des matériels et des logiciels, et ceci dans le but de :

- > mutualiser les achats,
- > harmoniser et mettre en cohérence les solutions (*généralisation des solutions collectives et écoles, simplification du suivi technique et suivi des garanties*),
- > sécuriser les procédures juridiques, à savoir respect des procédures de mise en concurrence imposées par le code des marchés publics.

- > Les prestations de livraison et d'installation des matériels étant exclues, une offre de préconisation est établie au préalable et comprend l'ensemble des charges afférentes à cette opération.

1.5 Correspondant informatique et Liberté (CIL) :

La désignation d'un CIL a pour effet d'exonérer les responsables de traitements de l'accomplissement de tout ou partie des formalités préalables leur incombant. Ainsi, une fois le correspondant désigné, seuls les traitements soumis à autorisation ou avis préalable de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) devront continuer à être déclarés. Les autres traitements, qui ne comportent pas de risques manifestes pour les droits des personnes, n'auront plus qu'à être référencés dans une liste tenue localement par le correspondant.

1.6 Portail Internet :

Vienne Services met à la disposition de chaque collectivité adhérente un portail Internet qui permet d'accéder aux différentes informations dédiées à la collectivité.

1.7 Nom de domaine et boîte aux lettres :

Vienne Services met à la disposition de chaque collectivité un nom de domaine de type « *collectivite.fr* » ainsi que la boîte aux lettres associée « *contact@collectivite.fr* ».

Le nom de domaine est attribué sous réserve de disponibilité auprès de l'AFNIC et sur demande auprès de Vienne Services.

Les éventuelles prestations d'accompagnement (*paramétrage, transferts de données*) restent à la charge de la collectivité et pourront faire l'objet d'une offre de préconisation.

Article 2 – Cotisation et Tarifs

La cotisation et la tarification des services sont fixées annuellement par délibération du Comité Syndical de Vienne Services et disponibles sur le portail Internet de Vienne Services.

2.1 Cotisation :

La cotisation sera due pour l'exercice complet même en cas d'adhésion en cours d'exercice.

2.2 Tarification des services :

Dans le cas où un service serait démanté en cours d'exercice, la prestation sera prise en compte le 1^{er} du mois suivant la mise en application du service dans la Collectivité et calculée au prorata du nombre de mois restant pour l'année civile en cours.

Le montant dû concernant les éventuels services choisis par la Collectivité sera facturé en début de chaque exercice. Les activités complémentaires seront facturées mensuellement.

Article 3 – Choix des services souscrits par la collectivité

Vienne Services propose à la Collectivité adhérente un ensemble de services. La Collectivité décide d'accéder au(x) service(s) de son choix.

Les modalités d'exécution de chaque service sont définies dans l'annexe 1 jointe à la convention d'adhésion.

La Collectivité formalise ses choix sur l'annexe 2 également jointe à la convention d'adhésion. Cette annexe comporte également la liste des éléments pouvant indexer la facturation des services (*nombre d'utilisateurs, nombre de classes ...*).

Cette liste pourra éventuellement être complétée en fonction des éventuels nouveaux services que Vienne Services pourrait proposer ou au contraire retirer.

Contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS®

CR86-1412-941

L'ÉDITEUR	LE CLIENT	Réf client : 2444
La société COSOLUCE® Hélioparc - 2 Av. du Président Pierre Angot 64 053 Pau cedex 9 SAS au capital de 320 000 Euros Immatriculée au RCS PAU N° de 2002 B 423 Siret 443 210 984 00011 - APE : 5829C Représentée par Jean-Marc BAYAUT	SIMER 31 Rue des Clavières 86501 MONTMORILLON Représenté par Agissant en qualité de	

Est désigné ci-après, le **PRESTATAIRE**, agréé par l'**ÉDITEUR** : **Vienne-Services**

1. OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le CLIENT souscrit auprès de l'ÉDITEUR un contrat d'abonnement à un progiciel ou un ensemble de progiciels de la gamme Coloris, destinés à la gestion des collectivités locales (cf. : liste en annexe).

L'ÉDITEUR met à disposition du CLIENT un progiciel ou un ensemble de progiciels de la gamme Coloris et s'engage à en assurer la maintenance aux conditions ci-après.

2. PRESTATIONS ASSURÉES PAR L'ÉDITEUR

La prestation de maintenance des progiciels de la gamme Coloris inclut :

2.1 Maintenance - Assistance

- L'assistance technique permanente de niveau deux au PRESTATAIRE chargé d'assister le CLIENT pour la mise en œuvre, la maintenance et l'assistance de premier niveau
- L'assistance téléphonique assurée par le PRESTATAIRE aux personnels du CLIENT utilisant les progiciels de la gamme Coloris. Elle consiste en une aide directe par téléphone, fax, mail et/ou télémaintenance sur appel du CLIENT, aux jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, hors jours fériés.

L'assistance en télémaintenance ne peut se substituer à une action de formation.

2.2 Mises à jour - Évolutions

- Le maintien du bon fonctionnement des progiciels susvisés (à l'exclusion des problèmes qui pourraient résulter des défaillances de fonctionnement du matériel en place chez l'utilisateur ou de malveillance) comprenant :
 - les mises à jour réglementaires
 - les mises à jour correctives
 - les mises à jour fonctionnelles et technologiques (ajout de fonctionnalités, améliorations de l'ergonomie, adaptations aux évolutions technologiques et à celles des systèmes d'exploitation, etc.)
- La mise à disposition des nouvelles versions pour mise à niveau, de sorte que les progiciels du CLIENT soient toujours ceux de la dernière version réalisée par l'ÉDITEUR et soient conformes aux réglementations régissant la matière traitée. Il est prévu par l'ÉDITEUR, une mise à jour annuelle des progiciels sur DVD.
- Les mises à jour intermédiaires seront fournies uniquement en téléchargement par Internet.
- Le paramétrage des progiciels suivant les données propres au CLIENT : ce paramétrage exclut la modification du code source pour des besoins spécifiques, hors évolution ou mise en conformité avec la réglementation.

2.3 Installation - Mise en œuvre - Dépannage

Le contrat d'abonnement ne prend pas en compte l'installation du ou des progiciels, la formation des utilisateurs et les dépannages. Ces prestations seront effectuées par le PRESTATAIRE selon ses conditions tarifaires.

Les progiciels fonctionnent en natif, en mode clients-serveurs et réseau, qu'il s'agisse de monopostes ou d'un réseau avec serveur dédié ou non. Ils peuvent être installés, sans surcoût, sur autant de postes clients que souhaité, pour autant qu'il s'agisse du même CLIENT et de la même installation.

Ainsi, chaque CLIENT se verra attribué, annuellement, un numéro de licence d'utilisation pour les logiciels auxquels il aura souscrit.

Les ajouts éventuels de progiciels à ce contrat d'abonnement feront l'objet d'avenants et, de nouveaux numéros de licences seront attribués.

3. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT ne peut céder le bénéfice de tout ou partie du présent contrat.

Le CLIENT s'engage à respecter les recommandations techniques spécifiées par l'ÉDITEUR concernant les configurations recommandées des équipements informatiques et des systèmes d'exploitation associés. En cas de difficulté pour exploiter les progiciels et, si c'est nécessaire, le CLIENT s'engage à indiquer à l'ÉDITEUR toute information utile concernant la configuration de ses équipements informatiques et de leurs systèmes d'exploitation.

Il est prévu par l'ÉDITEUR une mise à jour annuelle sur DVD.

Les mises à jour intermédiaires seront fournies en téléchargement par Internet ; le CLIENT est informé qu'un accès à Internet est indispensable pour ces mises à jour intermédiaires.

Le non respect par le CLIENT des spécifications techniques préconisées par l'ÉDITEUR donne le droit à celui-ci de résilier le contrat selon les conditions précisées au paragraphe « 6. Dénonciation - Résiliation du contrat - Litiges ci-après.

En dehors des membres du personnel du CLIENT et du PRESTATAIRE chargé d'assister le CLIENT dans la mise en œuvre de son informatique, le CLIENT s'engage à respecter la confidentialité des informations transmises par l'ÉDITEUR via-à-vis de tiers.

Le CLIENT s'interdit donc de donner accès, en dehors des personnes autorisées ci-avant, aux informations, documentations et progiciels qui lui auront été transmis par l'ÉDITEUR.

Le CLIENT s'engage à n'utiliser les logiciels de la gamme Coloris que s'il a renvoyé à l'ÉDITEUR le présent contrat dûment complété et signé.

4. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu à partir du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2014. Il se renouvellera tacitement chaque année, par périodes d'un an, dans la limite d'une durée totale de 3 ans

5. TARIF

Le CLIENT, en contrepartie des prestations assurées par l'ÉDITEUR, lui versera un montant forfaitaire annuel dont le détail est précisé dans l'annexe jointe et sur lequel sera appliqué le taux de T.V.A en vigueur au moment de la facturation.

L'année de démarrage, la facturation sera établie à compter de la date d'installation des progiciels, au prorata de la période, comprise entre la date d'installation et le 31 décembre de l'année en cours (applicable pour tout ajout de logiciel(s) en cours d'année).

En cas de modification structurelle (fusion/absorption d'une collectivité, changement de strate de population, etc...) le tarif pourra faire l'objet d'une révision soumise à avenant.

Le mandatement sera effectué pour un règlement effectif à l'ÉDITEUR avec une échéance maximale selon la loi en vigueur.



ANNEXE
au contrat d'abonnement CR86-1412-941

Document

En cas de non-paiement au-delà de l'échéance, l'ÉDITEUR adressera une lettre de rappel recommandée avec accusé de réception au CLIENT. Les sommes impayées resteront intégralement dues par le CLIENT. Les pénalités légales liées aux retards de paiements seront appliquées.

Le montant annuel sera facturé au CLIENT en décembre de chaque année pour l'année suivante et revu à la hausse, conformément à la clause de révision ci-dessous :

$$P_n = P_{n-1} \times (ING_n / ING_{n-1})$$

où :

- P_n = tarif révisé le mois de décembre précédant chaque nouvel exercice
- P_{n-1} = tarif de l'exercice précédent
- ING_{n-1} = valeur du dernier indice INGENIERIE de référence de l'exercice précédent
- ING_n = dernière valeur connue de l'indice INGENIERIE de référence lors de la période de révision du tarif.

L'indice INGENIERIE est établi et publié chaque mois par le Ministère de l'équipement ; il peut être consulté sur son site Internet ou celui de l'INSEE

6. RESILIATION DU CONTRAT - LITIGES

Le contrat pourra être dénoncé par l'une des parties, adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance, sans que cette résiliation ouvre droit à indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

Si l'une des parties ne respecte pas ses engagements, l'autre partie pourra dénoncer le contrat un mois après une mise en demeure, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La résiliation du contrat entraînera l'arrêt de l'assistance et des mises à jour.

Le CLIENT conserve un droit d'utilisation des logiciels en l'état. Sont exclus de ce droit : les logiciels, modules et services proposés en mode hébergé et le logiciel optionnel Brique d'aide à la décision.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les litiges qui surviendraient entre elles. Tous les litiges qu'elles ne pourraient régler à l'amiable seront soumis exclusivement au Tribunal Administratif de Pau, y compris en cas de référé.

Fait en deux exemplaires originaux

Pour le CLIENT

Fait à le

M.....

Fonction :

Signature de l'ordinateur

précédée de la mention « lu et approuvé »

et paraphé sur chaque page

Pour l'ÉDITEUR

Fait à PAU, le 28/10/2014

M. Jean-Marc BAYAUT

Président Directeur Général

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »

et paraphé sur chaque page

SINIER
31 Rue des Clavières
88501 MONTMORILLON
Ref. Client : 2344

Application du taux de T.V.A. en vigueur au moment de la facturation

Logiciels utilisés par la collectivité	Prix en € HT (tarif pour l'année 2014)
Pack Essentiels Groupement	2451,15

Article 9 – Modification de la présente convention

Toute modification des termes de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Article 10 – Retrait du groupement

Chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement s'effectue par délibération notifiée au coordonnateur.

Le retrait prendra effet à chaque fin de marché ou d'accord-cadre.

Ils devront cependant s'acquitter du marché en cours les concernant ou assumer seuls les dommages et intérêts susceptibles d'être demandés par les titulaires qui s'estimeraient lésés par leurs démarches.

Article 11 – Contrôle administratif et technique

Chaque membre du groupement pourra demander à tout moment au coordonnateur la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

Article 12 – Dispositions financières du groupement de commandes

Afin de faciliter la gestion du groupement de commandes, les membres conviennent que l'intégralité des achats entrant dans le périmètre du groupement de commandes est prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres.

Tous les frais matériels de fonctionnement du groupement, engagés pour lancer la ou les procédures, sont pris en charge par le coordonnateur.

Article 13 – Litige

En cas de difficultés quant à l'application de la présente convention **Viennne Services** et la collectivité s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, elles conviennent de saisir le tribunal administratif du ressort du siège de **Viennne Services**.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 23 octobre 2014.

Le coordonnateur,

Le membre du groupement,



le Président,
Alain FOUCHÉ

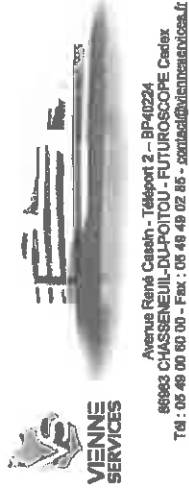
Prénom - Nom :

Signature :

Cachet :

Groupement de commandes en 2015

Réf : 86706



Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques entre

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et le Syndicat Mixte Viennne Services

Sommaire :

Article		Page
Article 1	– Objet de la convention	2
Article 2	– Membres du groupement	2
Article 3	– Désignation du coordonnateur du groupement	2
Article 4	– Missions du coordonnateur du groupement	3
Article 5	– Missions du membre du groupement	3
Article 6	– Commission d'appel d'offre du groupement	3
Article 7	– Définition des besoins	3
Article 8	– Durée de la convention	3
Article 9	– Modification de la présente convention	4
Article 10	– Retrait du groupement	4
Article 11	– Contrôle administratif et technique	4
Article 12	– Dispositions financières du groupement de commandes	4
Article 13	– Litige	4
Article 14	– Liste des collectivités membres du groupement de commandes.	Document consultable sur le portail internet Viennne Services

Article 4 – Missions du coordonnateur du groupement

En application des articles 8-VII et 76 et 77 du Code des Marchés Publics le coordonnateur est chargé, dans le respect des règles prévues par l'edit Code, de :

- Recenser les besoins exprimés par chaque membre ;
- Rédiger le(s) cahier(s) des charges inhérent(s) à la (ses) consultation(s) ;
- Organiser et gérer toutes les opérations liées à la (les) procédure(s) de consultation (publication, réception, analyse des offres, choix des titulaires via la CAO ...) ;
- Signer et notifier le(s) marché(s) ou l'accord-cadre ;

Considérant la nature des achats et l'étalement dans le temps de l'expression des besoins des membres du groupement, les achats seront passés sous la forme d'un marché à bons de commandes ou accord-cadre.

Article 5 – Missions du membre du groupement

Le membre du groupement devra transmettre au coordonnateur une évaluation de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur.

Le membre du groupement devra se conformer au marché ou à l'accord-cadre.

Le membre du groupement est chargé, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché ou de l'accord-cadre.

Le membre du groupement est seul destinataire de la ou des factures et est responsable du règlement à l'entreprise titulaire de la prestation correspondant à ses besoins propres.

Article 6 – Commission d'appel d'offres du groupement

En application de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur.

Article 7 – Définition des besoins

La définition des besoins est réalisée conjointement par le membre du groupement et le coordonnateur.

Ces besoins portent sur les solutions informatiques nécessaires aux activités et fonctions du membre du groupement tels que par exemple :

- Micro-ordinateurs de bureau, micro-ordinateurs portables, client léger, tablette ...
- Serveurs d'applications ...
- Périphériques (Modem, routeur, switch, lecteur de sauvegarde, câbles, vidéo projecteur, écran ...)
- Logiciels (Système d'exploitation, bureautique, Internet, applicatifs divers ...)

Le membre du groupement est tenu de communiquer au coordonnateur une évaluation de ses besoins en vue de la passation des marchés. Cette évaluation est annuelle et pourra s'appuyer sur une note de préconisation budgétairement estimée et fournie par le coordonnateur au mois de janvier de chaque année.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée indéterminée. Elle prendra effet au 1er janvier 2015 ou postérieurement à la date de signature.

Le Syndicat Mixte Vienne Services, dans le cadre de ses compétences, poursuit un objectif de mise en commun de moyens techniques, juridiques et humains au bénéfice de ses adhérents.

Aussi, il est proposé d'adopter le contenu de la convention ci-dessous.

Entre d'une part,

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (S6500 MONTMORILLON) représenté par son Président, dûment habilité par décision de l'organe délibérant en date du _____,

Ci-dessous désigné « le membre du groupement ».

Et, d'autre part,

Le Syndicat Mixte des communes de la Vienne et de leurs groupements « Vienne Services », représenté par son Président, Monsieur Alain FOUCHÉ, dûment habilité par délibération du comité syndical en date du 16 juin 2014.

Ci-dessous désigné « le coordonnateur ».

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Dans le cadre de son activité informatique, Vienne Services met à la disposition des collectivités adhérentes ses compétences d'aide à la décision en matière de solutions informatiques.

Selon un cahier des charges défini par Vienne Services, ces solutions ont pour objectifs de répondre aux besoins des collectivités et également des écoles.

Aussi et afin de mutualiser les acquisitions de ces solutions et ainsi faire bénéficier les collectivités adhérentes d'une économie d'échelle, Vienne Services propose de retenir la formule d'un groupement de commandes.

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, la présente convention définit alors les modalités de fonctionnement du groupement de commandes entre Vienne Services et les collectivités adhérentes pour la consultation collective relative à l'acquisition de solutions informatiques.

Article 2 – Membres du groupement

Les membres du groupement sont les collectivités adhérentes au syndicat mixte Vienne Services, qui ont signé la présente convention.

La liste des membres adhérents au groupement sera publiée sur le portail internet de Vienne Services à la date de clôture des adhésions audit groupement.

La liste pourra être réactualisée par le fait de nouveaux adhérents, à l'occasion d'un nouveau marché.

Article 3 – Désignation du coordonnateur du groupement

Conformément à l'article 8-II du code des marchés publics, le coordonnateur du groupement de commandes est Vienne Services.



FORMATIONS : 2015

Nature du stage	objectifs	Public concerné	Durée par agent	Date stage	Coût estimatif Stage	Coût estimatif SIMER	DIF O/N	Temps de formation Dans/Hors Temps de Travail
SERVICE EXPLOITATION								
Permis Poids Lourds	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi d'Avenir	10 j	ECF	1 550.00 € / agent	1 550.00 €	N	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Emploi d'Avenir	140 h	ECF	1780.00 € / agent	3 560.00 €	N	D
SERVICE COLLECTE								
Permis Poids Lourds	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi d'Avenir	10 j	ECF	1550.00 € / agent	3 100.00 €	N	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Emploi d'Avenir	140 h	ECF	1780.00 € / agent	3 560.00 €	N	D
Conduite rationnelle des véhicules	Conduite en économie	Chauffeurs de BOM - renouvellement	2 j / session	Second semestre 2015	800.00 € / jour	1 600.00 €	O	D

SERVICE TRI								
SERVICE DECHETTERIE								
Permis Poids Lourds	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi d'Avenir	10 j	ECF	1550.00 € / agent	1 550.00 €	N	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Emploi d'Avenir	140 h	ECF	1780.00 € / agent	3 560.00 €	N	D
Formation agent de déchetterie	Les déchets et les filières de recyclage	Agents de déchetterie	2 j / session	1 session 2015	700.00 €/jour	1 400.00 €	O	D
				TOTAL		19 880.00 €		
SERVICE TRAVAUX								
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL (10 en 2015)	5 j / session	2015	Selon organisation ≈ 600.00 € par agent	6 000.00 €	O	D
Autorisation de conduite	Délivrée une autorisation de conduite : pelle – chargeur, ...	Conducteurs d'engins	2 j	Intra – 2 jours	800 €/jour	1 600.00 €	N	D
Permis Poids Lourds	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi d'Avenir	10 j	ECF	1550.00 € / agent	3 100.00 €	N	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Emploi d'Avenir	140 h	ECF	1780.00 € / agent	3 560.00 €	N	D
Signalisation chantiers	Sécuriser un chantier temporaire sur la voie publique	Tous les agents des TP	2 sessions de 2 j	Second semestre 2015	-	1 % CNEFT	O	D

					TOTAL		14 260.00 €		
TOUS SERVICES									
Formation CHSCT	Nouveaux membres du CHSCT (élus – agents)	Tous services	0.5 j	Conseillère prévention CCM	-		O	D + H	
Formation AFPS	Apprendre les gestes de premiers secours, important dans les métiers à risques	groupes de 10 agents - tous Services confondus	1 à 2 sessions de 1 j		60.00 € par agent	1 200.00 €	O	D + H	
Défense incendie - Manipulation extincteurs	Appréhender la manipulation d'un extincteur	Priorité personnels déchèterie et Eco-pôle (tri/exploitation)	4 sessions de 0.5 j	Catalogue CNFPT 2015	100.00 € par jour	400.00 €	O	D	
Divers stages administratifs	Appréhender les nouvelles technologies et les évolutions de la réglementation	Personnels administratifs	Selon formations retenues	Catalogue CNFPT 2015	-	1 % CNFPT	O	D	
Préparation concours et examen	Préparer un concours ou un examen professionnel	Tout agent MAXI 10% du service	Selon formations	Catalogue CNFPT 2015	-	1 % CNFPT	O	H	
Autres PROPOSITIONS	Réunions d'information						O	D	
				TOTAL		35 740.00 €			

COMMISSION DES FINANCES DU 12 NOVEMBRE 2014

« BUDGET GENERAL »

I / EXAMEN DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2014

II/ PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Page 1 sur 4

I / EXAMEN DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2014

ANNEXE 1 : Tableau de présentation des DM 2014

Le Budget Général porte les charges de fonctionnement de l'Administration Générale. **Ses recettes sont issues des contributions versées par les 2 budgets annexes du syndicat.**

Par délibération du Comité Syndical en date du 13 Avril 2012, les 2 budgets annexes versent 2 contributions au Budget Général :

- Une contribution pour financer les charges de personnel du chapitre 012 ;
- Une contribution pour les autres charges.

Ces contributions sont fonctions de la part relative des deux budgets annexes du syndicat

- BA « déchets » : 73 %
- BA « Travaux » 27 %

La proposition de Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 340 €.

- **8 340 €** sont ajoutés aux charges à caractère général du chapitre 11 :
Dont + 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien en vue de la location à la Croix Rouge à compter du 1^{er} janvier 2015 du rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la place de la Victoire à Montmorillon ;
- **20 000 €** pour les charges de personnel. Ces crédits serviront à financer un remplacement pour un congé maternité (11 000 €) et pour le recours sur une partie de l'année à une chargée de la Commande Publique (9 000 €) ;
- **6 000 €** sont virés en section d'investissement pour permettre la conception et la réalisation d'un nouveau site internet.

Les recettes issues des contributions des budgets annexes sont ainsi modifiées comme suit :

BUDGETS ANNEXES	DESIGNATIONS	BP 2014	DM	BP 2014+ DM
Budget « OM »	Contribution aux charges de Personnel	251 120.00 €	+ 14 600.00 €	265 720.00 €
	Contribution aux autres charges	87 771.02 €	+ 10 468.00 €	98 239.02 €
Budget « TP »	Contribution aux charges de personnel	92 880.00 €	+ 5 400.00 €	98 280.00 €
	Contribution aux autres charges	32 463.26 €	+ 3 872.00 €	36 335.26 €
		TOTAL DM	+ 34 340.00 €	

Page 2 sur 4

II / ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

ANNEXE 1 : Tableau de présentation des OB 2015

1 - Section de fonctionnement :

Au stade des orientations budgétaires, le budget général ne connaîtrait en 2015 qu'une augmentation de 1 %.

✓ Les charges à caractère général progresseraient de 3% (+ 2 360 €) et atteindraient 76 700 €.

Cela permettrait notamment :

- La réalisation de travaux complémentaires à l'étage du bâtiment place de la victoire (20 000 €) en vue de sa location ;
- Le recours à une agence spécialisée en ressource humaine afin de redéfinir la procédure d'évaluation des personnels.

✓ Les charges de personnel évolueraient de 9% pour permettre :

- la création d'un poste de « chargé(e) de la Commande Publique » : + 41 000 €. 9 agents composeraient l'Administration Générale ;
- L'application de la refonte de la grille de la catégorie C (+ 5 points) ⇒ coût estimé : 1 500 € ;
- L'évolution des charges patronales : + 3 000 € ;
- Les avancements d'échelon et de grade : + 5 500 €.

Ces augmentations seraient en partie compensées par la diminution de 34 551 € du virement à la section d'investissement en raison du remboursement de l'ensemble des emprunts (capital remboursé en 2014 = 19 615 €).

En recettes, les contributions des budgets annexes sont évaluées comme suit :

BUDGETS ANNEXES	DESIGNATIONS	BP 2014 + DM	OB 2015
Budget « OM »	Contribution aux charges de Personnel	265 720.00 €	290 978.00 €
	Contribution aux autres charges	98 239.02 €	71 492.51 €
Budget « TP »	Contribution aux charges de personnel	98 280.00 €	107 622.00 €
	Contribution aux autres charges	36 335.26 €	26 442.43 €
		498 574.28 €	496 534.94 €

Page 3 sur 4

2 - La section d'investissement s'équilibre à 21 434.94 € :

DEPENSES		RECETTES	
Solde reporté	17 734 .94 €	Virement de la section de fonctionnement	8 794.94 €
Capital emprunt	0.00 €		
IMMOBILISATIONS incorporelles : ▪ Logiciel	600.00 €		
IMMOBILISATIONS corporelles : ▪ Matériel informatique ▪ Mobilier	1 600.00 € 1 500.00 €	Amortissements	12 640.00 €
TOTAL DEPENSES	21 434.94 €	TOTAL RECETTES	21 434.94 €

Page 4 sur 4

BUDGET GENERAL - TABELAU de PRESENTATION de la DM au BP 2014 et des OB 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES de FONCTIONNEMENT						
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BUDGET 2014	DM 2014	NOUVEAU BP 2014	OB 2015
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 178,26 €	86 000,00 €	8 340,00 €	74 340,00 €	78 700,00 €
60	Achats et variations des stocks	5 953,13 €	25 600,00 €	-7 000,00 €	18 600,00 €	12 800,00 €
6042	Achats de Prestations	1 435,20 €	16 500,00 €	7 000,00 €	9 500,00 €	5 000,00 €
60611	Eau et assainissement	14,55 €			0,00 €	0,00 €
60612	Energie - Electricité	926,42 €	2 000,00 €		2 000,00 €	1 000,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	458,09 €	500,00 €		500,00 €	800,00 €
60636	Vêtements de travail				0,00 €	0,00 €
6064	Fournitures administratives	3 033,52 €	6 600,00 €		6 600,00 €	8 000,00 €
6068	Achats non stockés autres matières et fournitures	87,25 €			0,00 €	
61	Services extérieurs	46 572,85 €	23 150,00 €	15 000,00 €	38 150,00 €	41 200,00 €
6152	Entretien de biens Immobiliers			15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
6158	Maintenance	20 293,92 €	17 650,00 €		17 650,00 €	16 200,00 €
618	Primes d'Assurances	2 953,04 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
617	Etudes et recherches	20 332,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
6182	Documentation Générale et Technique	1 892,99 €	2 500,00 €		2 500,00 €	2 000,00 €
62	Autres services extérieurs	13 653,26 €	17 250,00 €	340,00 €	17 590,00 €	22 700,00 €
6226	Indemnités Comptable	1 861,39 €	1 650,00 €		1 650,00 €	1 650,00 €
6226	Honoraires		1 000,00 €		1 000,00 €	2 500,00 €
6231	Annonces et insertions	167,44 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 281,59 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés		0,00 €	470,00 €	470,00 €	500,00 €
6237	Publications		0,00 €	820,00 €	820,00 €	1 000,00 €
6238	Divers		0,00 €		0,00 €	100,00 €
6251	Voyage et Déplacement	20,48 €	100,00 €		100,00 €	100,00 €
6256	Missions (Personnel Administratif commun)		1 500,00 €		1 500,00 €	2 500,00 €
6281	Frais d'affranchissement	1 522,39 €	0,00 €		500,00 €	1 000,00 €
6282	Frais de Telecom		1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 000,00 €
627	Services bancaires	1 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	8 000,00 €
6287	Remb. de frais au budget annexe (frais d'hébergement)	6 000,00 €	500,00 €		500,00 €	1 300,00 €
6288	Autres (hébergement Internet)		0,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
637	Autres impôts et taxes					
O12	CHARGES DE PERSONNEL	333 110,24 €	345 000,00 €	20 000,00 €	365 000,00 €	398 000,00 €
6218	Autres personnels extérieurs	14 885,01 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	12 037,89 €	12 700,00 €	0,00 €	12 700,00 €	8 700,00 €
6332	Cotisations FNAL	769,17 €	820,00 €		820,00 €	900,00 €
6336	Cotisations CDG - CNFPT	3 370,88 €	3 850,00 €		3 850,00 €	4 500,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 897,85 €	8 230,00 €		8 230,00 €	4 300,00 €

DEPENSES de FONCTIONNEMENT						
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BUDGET 2014	DM 2014	NOUVEAU BP 2014	OB 2015
64	Charges de personnel	306 187,43 €	332 300,00 €	0,00 €	332 300,00 €	388 900,00 €
64111	Rémunérations Principales	198 543,95 €	221 600,00 €		221 600,00 €	234 000,00 €
64131	Rémunérations non titulaires	4 829,81 €	0,00 €		0,00 €	20 000,00 €
6461	Cotisations URSSAF	26 688,78 €	35 000,00 €		35 000,00 €	38 500,00 €
6453	Cotisations Caisse de Retraite	44 243,84 €	39 500,00 €		39 500,00 €	54 500,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	309,48 €	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €
6455	Cotisations Assurances Personnels	4 354,19 €	7 500,00 €		7 500,00 €	7 900,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	29 237,60 €	28 000,00 €		28 000,00 €	29 000,00 €
6476	Cotisations Médecine du Travail		700,00 €		700,00 €	3 000,00 €
65	AUTRES CHARGES	2 341,18 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €
6532	Frais de mission des élus	841,18 €	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
6574	Subvention fonctionnement droit privé	1 500,00 €			0,00 €	1 500,00 €
68	CHARGES FINANCIERES	3 997,44 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €
6811	Intérêts d'emprunts	91,21 €	100,00 €		100,00 €	0,00 €
68112	ICNE	-121,72 €	-100,00 €		-100,00 €	0,00 €
6815	Intérêts compte courant	4 027,95 €	2 500,00 €		2 500,00 €	1 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	27,74 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
6711	Intérêts moratoires	27,74 €	50,00 €		50,00 €	50,00 €
69	DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS et aux PROVISIONS	7 771,58 €	9 488,00 €	0,00 €	9 488,00 €	12 640,00 €
6811	Amortissements	7 771,58 €	9 488,00 €		9 488,00 €	12 640,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES					
O23	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT		37 346,28 €	6 000,00 €	43 346,28 €	8 794,94 €
TOTAL DES DEPENSES		412 427,44 €	465 384,28 €	34 340,00 €	499 724,28 €	504 284,94 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT						
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BUDGET 2014	DM 2014	NOUVEAU BP 2014	OB 2015
O02	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O02	Excédent antérieur reporté				0,00 €	
O13	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €
64	Charges de personnel	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		1 000,00 €		1 000,00 €	500,00 €
6489	Remboursement sur charges de S.S de Prévoyance				0,00 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	415 869,61 €	464 234,28 €	34 340,00 €	498 874,28 €	495 834,84 €
70841	Mise à disposition Pers. budgets annexes Travaux	89 939,75 €	92 880,00 €	5 400,00 €	98 280,00 €	107 622,00 €
	Mise à disposition Pers. Budgets annexes Déchets	243 170,47 €	261 120,00 €	14 900,00 €	265 720,00 €	280 978,00 €
70871	Remb. de frais du Budget Annexe Travaux	22 345,04 €	32 463,28 €	3 872,00 €	36 335,28 €	26 442,43 €
	Remb. de frais du Budget Annexe Déchets	80 414,36 €	87 771,02 €	10 468,00 €	98 239,02 €	71 492,51 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
74741	Participations Communes (droit entrée)		100,00 €		100,00 €	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
752	revenus d'immuables				0,00 €	7 200,00 €
758	Produits divers de gestion courant				0,00 €	0,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	49,42 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
768	Autres produits financiers (part sociale)	49,42 €	50,00 €		50,00 €	50,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7718	Autres produits exceptionnels sur op.de gestion				0,00 €	
TOTAL RECETTES		415 919,03 €	465 384,28 €	34 340,00 €	499 724,28 €	504 284,94 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT						
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BUDGET 2014	DM 2014	NOUVEAU BP 2014	OS 2015
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		17 734,94 €		17 734,94 €	17 734,94 €
020	Dépenses imprévues					0,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilées	19 486,71 €	19 615,00 €		19 615,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en cours	19 486,71 €	19 615,00 €		19 615,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	843,45 €	500,00 €	6 000,00 €	6 500,00 €	600,00 €
2051	Concessions et droits assimilés	843,45 €	500,00 €	6 000,00 €	6 500,00 €	600,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 376,36 €	12 500,00 €		12 500,00 €	3 100,00 €
2182	Matériel Roulant					
2183	Matériel Informatique	3 663,48 €	10 000,00 €		10 000,00 €	1 600,00 €
2184	Mobilier	1 712,90 €	2 500,00 €		2 500,00 €	1 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles					
	TOTAL DEPENSES	25 506,52 €	50 349,94 €	6 000,00 €	56 349,94 €	21 434,94 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT						
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BUDGET 2014	DM 2014	NOUVEAU BP 2014	OS 2015
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 219,28 €	3 515,66 €		3 515,66 €	0,00 €
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 219,28 €	3 515,66 €		3 515,66 €	
16	Emprunts et Dettes assimilées					0,00 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement		37 346,28 €	6 000,00 €	43 346,28 €	8 794,94 €
28	Amortissements des immobilisations	7 771,58 €	9 488,00 €		9 488,00 €	12 840,00 €
2805	Amortissements Concessions et droits similaires		322,00 €		322,00 €	545,00 €
28132	Amortissements d'immeubles de rapport	7 079,26 €	7 080,00 €		7 080,00 €	7 980,00 €
28183	Amortissements matériel Informatique	692,32 €	1 914,00 €		1 914,00 €	4 843,00 €
28184	Amortissements Mobilier		172,00 €		172,00 €	172,00 €
	TOTAL RECETTES	21 990,86 €	50 349,94 €	6 000,00 €	56 349,94 €	21 434,94 €

COMMISSION des FINANCES du 12 NOVEMBRE 2014 : BUDGET ANNEXE « TRAVAUX PUBLICS »

I / Etat des commandes au 27 Octobre 2014

II / Examen des Décisions Modificatives au Budget Primitif 2014

III / Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015 :

1) *Conjoncture économique*

2) *Programme pluriannuel d'investissement 2015 /2019*

3) *Programme d'investissement pour 2015*

4) *Etat de l'endettement et liste des emprunts en cours*

5) *Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour 2015*

Page 1 sur 9

I) ETAT des COMMANDES au 27 OCTOBRE 2014 :

	OBJECTIF BUDGETAIRE	ACCEPTATION	FACTURES	A REALISER
CONVENTION ENTRETIEN de la VOIRIE	700 000,00 €	636 670,00 €	612 572,00 €	24 098,00 €
CONVENTION ETUDES ET REALISATION / TRAVAUX	2 213 960,00 €	2 915 710,00 €	1 985 437,00 €	930 273,00 €
MARCHES		199 452,00 €	194 740,00 €	4 712,00 €
DEVIS		108 180,00 €	60 776,00 €	47 404,00 €
		3 223 342,00 €	2 240 953,00 €	982 389,00 €
BUREAU ETUDES	20 000,00 €	84 350,00 €	15 200,00 €	69 150,00 €
BALAYAGE	80 000,00 €	60 828,00 €	60 828,00 €	0,00 €
TRAVAUX INTER-BUDGETS	276 000,00 €	276 000,00 €	10 317,00 €	265 683,00 €
TOTAL	3 289 960,00 €	4 281 190,00 €	2 939 870,00 €	1 341 320,00 €
Pourcentage par rapport à l'objectif budgétaire		130,13%		

Page 2 sur 9

II / Examen des Décisions Modificatives au Budget Primitif 2014

⇒ Annexe 1 : Tableau de présentation

1) En section de fonctionnement, la décision modificative s'équilibre à **458 700 €**.

Elle consiste à prévoir, au regard du niveau d'activité soutenu constaté depuis le début de l'année, un montant de travaux réalisés supérieur aux prévisions budgétaires :

- 450 000 € sont ajoutés au compte 704 qui atteindra 3 443 960 €
- 7 200 € supplémentaires sont prévus au compte 6419 :
 - ✓ 5 000 € pour les remboursements dus au titre des emplois aidés (2 contrats d'avenir depuis septembre 2014)
 - ✓ 2 200 € pour les remboursements « maladie »
- 1 500 € correspondant à l'amortissement d'une subvention (Département 86 : matériel d'hivernage)

Ces recettes servent à prévoir en dépenses des crédits supplémentaires pour :

- 73 967 € au titre des différents achats répertoriés au chapitre 11 (fourniture de matériaux, achats de prestations, location de matériels)
- 60 000 € au titre des charges de personnel (non titulaire) du chapitre 12
- 324 733 € en « autres charges exceptionnelles »

Suite à ces décisions modificatives, les « charges fixes » évoluent de 9 535 € et les « charges variables » de 124 432 €. Les charges variables représenteront **56.08 % des recettes** ce qui induit un nouveau seuil d'équilibre de **3 466 927 €**. Ce montant correspond au montant minimum de travaux à réaliser pour atteindre l'équilibre budgétaire, si l'ensemble des dépenses sont effectuées.

Le **nouveau budget 2014** s'équilibre donc à **4 412 736.52 €**.

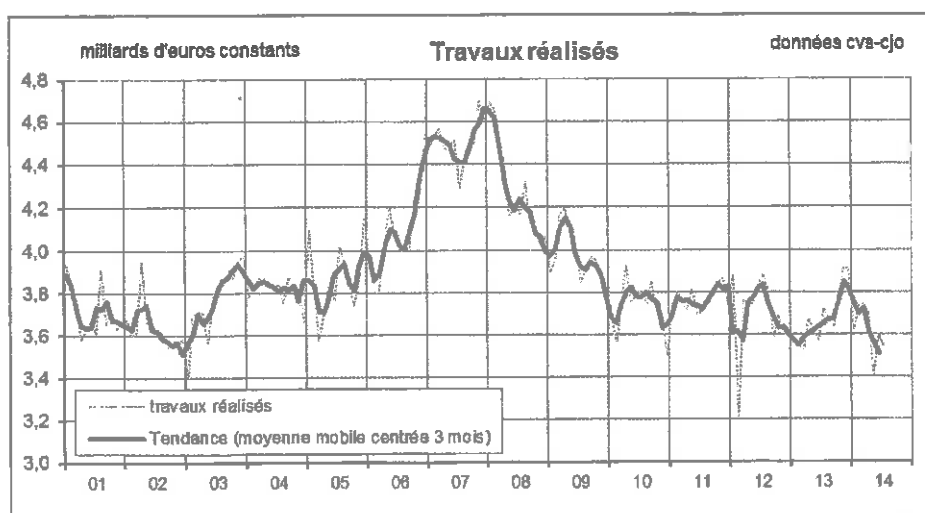
2) En section d'investissement, la décision modificative ne modifie pas le montant total des dépenses ou des recettes mais consiste en une nouvelle ventilation des crédits à l'intérieur de la partie « dépenses » :

- + 4 100 € sont prévus pour permettre l'acquisition de logiciels pour le service voirie (3 000 € pour une nouvelle licence « AUTOCAD » et 2 700 € pour le logiciel « GEOVOIRIE »)
- + 1 600 € pour l'achat d'un ordinateur portable
- + 1 500 € pour l'amortissement de la subvention du Département 86
- - 7 200 € sont retranchés du compte 2188 « autres immobilisations »

Page 3 sur 9

III / Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015

1) CONJONCTURE ECONOMIQUE :



Source : Fédération Nationale des Travaux publics (juillet 2014)

L'enquête mensuelle publiée par la Fédération Nationale des Travaux Publics nous apprend que l'activité se dégrade fortement pour les entrepreneurs interrogés en juillet 2014. L'activité est inférieure de 4.9 % à celle observée au cours du même mois l'année passée. En moyenne sur les 3 derniers mois l'activité nationale retombe à son niveau de décembre 2002.

En 2015, les perspectives de croissance Françaises (+ 1%) et Européennes ne permettraient pas d'attendre une reprise du secteur des Travaux Publics qui subira également la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales (3.7 milliards d'euros).

Page 4 sur 9

2) PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) :

Ce programme concerne le **renouvellement des engins et matériels roulants** utilisés par les agents du service Travaux Publics.

Il a été conçu dans un **triple objectif** :

- Maintenir en bon état le parc de nos matériels et limiter les charges liées à son entretien
- Adapter notre parc à la nature des travaux à réaliser :
 - Ex : vente d'une pelle de 22 tonnes utile essentiellement pour les terrassements
 - Ex : vente de 2 tractopelles en 2014/2015, remplacés par une chargeuse polyvalente
- Diminuer, lorsque c'est nécessaire, le nombre de nos matériels :
 - Ex en 2015 : vente de 5 véhicules légers, remplacés par 3 VL d'une plus grande capacité

PROGRAMME PLURIANNUEL d'INVESTISSEMENT (PPI)

MATERIELS / ENGINS	2015		2016		2017		2018		2019		AUTORISATION DE PAIEMENT
	Qté	Montant	Qté	2016	Qté	2017	Qté	2018	Qté	2019	
Véhicule léger et utilitaire	3	49 000,00 €	1	15 000,00 €		/		/		/	64 000,00 €
Fourgon	1	30 000,00 €	1	30 000,00 €	2	60 000,00 €	1	40 000,00 €		/	160 000,00 €
Vestiaire mobile		/		/		/	2	15 000,00 €	2	15 000,00 €	30 000,00 €
Rouleau compacteur		/		/		/	1	30 000,00 €	1	22 000,00 €	52 000,00 €
Tractopelle / chargeuse		/	2	165 000,00 €		/		/	1	45 000,00 €	210 000,00 €
Pelle à chenilles		/		/	1	130 000,00 €	1	75 000,00 €	1	120 000,00 €	325 000,00 €
Camion 6x4	1	120 000,00 €		/	2	240 000,00 €	1	110 000,00 €	1	120 000,00 €	590 000,00 €
Enduiseur		/	1	210 000,00 €		/		/		/	210 000,00 €
Balayeuse		/		/		/	1	170 000,00 €		/	170 000,00 €
Tracteur routier	1	95 000,00 €		/		/		/		/	95 000,00 €
Roulotte de chantier	2	10 000,00 €	1	5 000,00 €	1	5 000,00 €	1	5 000,00 €	1	5 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL CREDITS de PAIEMENT par ANNEES		304 000,00 €		425 000,00 €		435 000,00 €		445 000,00 €		327 000,00 €	1 936 000,00 €

Page 5 sur 9

3) PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2015 :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2015			
DESIGNATIONS		DEPENSES	RECETTES
Matériel roulant	1 Camion 6x4	120 000,00 €	/
	1 Tracteur routier	95 000,00 €	
	1 fourgon	30 000,00 €	
	2 roulottes de chantier	10 000,00 €	
	2 véhicules utilitaires allongés	34 000,00 €	
	1 Véhicule léger	15 000,00 €	
	SOUS-TOTAL 1	304 000,00 €	
Matériel informatique	Logiciels « bureautique » divers	2 000,00 €	
	Matériel informatique	2 000,00 €	
	SOUS-TOTAL 2	4 000,00 €	
Travaux / acquisition terrain	Travaux d'aménagement des vestiaires à Montmorillon	80 000,00 €	
	Travaux d'aménagement de terrains	80 000,00 €	
	Acquisition de terrain pour extension parking	20 000,00 €	
	SOUS-TOTAL 3	180 000,00 €	
Divers	Divers petits matériels de chantier (Lamiers, Niveaux ...)	21 500,00 €	
	SOUS-TOTAL 4	21 500,00 €	
TOTAL PROGRAMME 2015		509 500,00 €	/
Emprunts		/	92 710,00 €
Excédent reporté		/	233 935,00 €
Amortissements		1 500,00 €	165 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		/	74 355,00 €
Remboursement d'emprunts		55 000,00 €	/
Dépenses imprévues		/	/
TOTAL des INVESTISSEMENTS pour BUDGET 2015		566 000,00 €	566 000,00 €

Programme financé par :
L'emprunt à 18.1 %
L'auto-financement à 81.9 %

Page 6 sur 9

4) LISTE des EMPRUNTS et ETAT de l'ENDETTEMENT :

4.1 - Emprunts en cours :

Date encaissement	Objet	Organisme	Taux fixe en %	Capital initial	Capital restant du	Durée en années	Dernière échéance
20/10/2006	Engins TP	Caisse Française de Financement	3,94	110 000,00 €	25 312,50 €	10	01/08/2016
07/04/2008	Acquisition matériel	Caisse d'Epargne Aquitaine	4,72	155 000,00 €	70 673,09 €	10	29/08/2018
22/12/2008	Acquisition matériel atelier	Caisse d'Epargne Aquitaine	4,44	35 000,00 €	15 760,24 €	10	05/09/2018
05/10/2013	Acquisition matériel	Caisse d'Epargne Aquitaine	3,37	139 200,00 €	127 286,54 €	10	05/10/2023
30/09/2014	Investissement 2014	Crédit Mutuelle	2	70 000,00 €	67 500,00 €	7	01/09/2021
TOTAL					306 532,37 €		

4.2 - Etat de l'endettement :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant du
2015	306 532,37 €	54 871,74 €	10 479,04 €	65 350,78 €	251 660,63 €
2016	331 660,63 €	67 227,68 €	10 387,80 €	77 615,48 €	264 432,95 €
2017	264 432,95 €	56 051,19 €	8 155,24 €	64 206,43 €	208 381,76 €
2018	208 381,76 €	57 845,44 €	6 160,99 €	64 006,43 €	150 536,32 €
2019	150 536,32 €	35 500,89 €	4 093,81 €	39 594,70 €	115 035,43 €
2020	115 035,43 €	36 303,50 €	3 091,20 €	39 394,70 €	78 731,93 €
2021	78 731,93 €	34 631,61 €	2 063,09 €	36 694,70 €	44 100,32 €
2022	44 100,32 €	27 985,97 €	1 133,71 €	29 119,68 €	16 114,35 €
2023	16 114,35 €	16 114,35 €	340,64 €	16 454,99 €	0,00 €

Page 7 sur 9

5) EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2015

Au regard de la conjoncture économique, les orientations budgétaires pour 2015 sont construites sur un recul de l'activité de **17%** concernant les travaux réalisés pour le compte de nos collectivités membres (2.9 M€ en 2015 / 3.4 M€ en 2014).

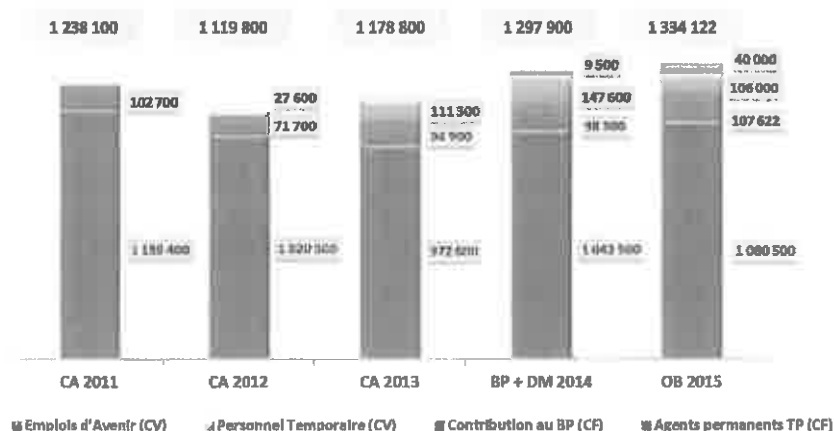
Cette prévision paraît réaliste car nous disposons à ce jour d'un montant de commandes de **4 M€** (hors travaux budget OM), dont un reliquat de **600 000 €** qui sera à réaliser au cours des premières semaines de l'année 2015.

En termes de dépenses, les **charges fixes représenteraient 46% du montant total des recettes**, elles atteindraient **1 557 045 €** (1 522 620 € BP 2014), soit une progression d'environ **2.26 %**.

Les charges fixes de personnel (1 196 122 €) seraient affectées par :

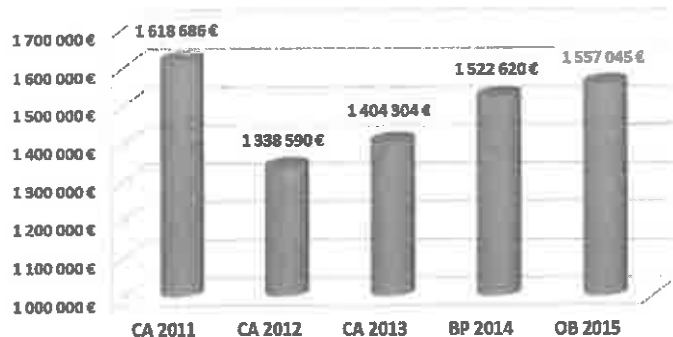
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+ 2 700 €)
- La refonte de la grille de catégorie C (+ 6 400 €)
- L'augmentation des charges patronales (+ 10 000 €)
- L'embauche de 2 emplois d'avenir (+ 40 000 € / recettes + 26 000 €)

Evolution de la masse salariale CA 2011 au OB 2015



Page 8 sur 9

Evolution des " charges fixes" depuis 2011



Les charges variables seraient de 1 829 247 €, elles sont fonction du niveau d'activité (fournitures, locations, prestations) :

- 805 000 € pour l'achat de fournitures
- 340 000 € pour l'achat de prestations (enrobés, enfouissement de réseaux)
- 160 000 € d'achat de carburants
- 115 000 € pour l'entretien du matériel roulant
- 106 000 € pour le personnel non titulaire
- 86 000 € pour les locations mobilières

Page 9 sur 9



BUDGET TRAVAUX PUBLICS

TABLEAU COMPTABLE de PRESENTATION des "Décisions Modificatives 2014" et des "Orientations Budgétaires 2015"

SECTION de FONCTIONNEMENT ⇒ DEPENSES

ARTICLES BUDGETAIRES	2013	2014			2015	
	COMPTE ADMINISTRATIF	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET + DM	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	OBSERVATIONS
011 - CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 901 885,64 €	1 891 244,00 €	73 967,00 €	1 965 211,00 €	1 792 737,00 €	
60 - achats et variations stocks	1 549 238,54 €	1 534 642,00 €	44 745,00 €	1 579 387,00 €	1 434 642,00 €	
6011 - matières premières et fournitures autres que terrains	190 851,03 €	165 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
60221 - combustibles et carburants	153 378,95 €	170 000,00 €	- €	170 000,00 €	160 000,00 €	
6032 - variations des stocks des autres approvisionnements	9 891,66 €	9 892,00 €	- €	9 892,00 €	9 892,00 €	
6042 - achats de prestations de services	334 686,14 €	330 000,00 €	80 745,00 €	410 745,00 €	340 000,00 €	
60611 - eau et assainissement	679,83 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	
60612 - énergie - électricité	9 147,50 €	8 150,00 €	- €	8 150,00 €	8 150,00 €	
60618 - autres fournitures non stockables	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	
60621 - combustibles	1 640,12 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	
60622 - carburants	1 818,11 €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	
60628 - autres fournitures non stockées	0,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	
60631 - fournitures d'entretien	1 447,15 €	3 300,00 €	- €	3 300,00 €	3 300,00 €	
60632 - fournitures petits équipements	23 343,54 €	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	
60636 - vêtements travail	7 930,06 €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	6 000,00 €	
6064 - fournitures administratives	9 152,82 €	7 800,00 €	1 000,00 €	8 800,00 €	7 800,00 €	
6068 - Autres matières et fournitures (non stockées)	805 291,63 €	805 000,00 €	63 000,00 €	868 000,00 €	805 000,00 €	
61 - services extérieurs	281 398,82 €	287 038,00 €	19 950,00 €	306 988,00 €	294 600,00 €	
6132 - locations immobilières	0,00 €	700,00 €	- €	700,00 €	700,00 €	
6135 - locations mobilières	104 773,82 €	86 000,00 €	20 000,00 €	106 000,00 €	86 000,00 €	
61521 - entretien bâtiments	7 176,76 €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	
61551 - entretien matériel roulant	115 306,27 €	115 000,00 €	- €	115 000,00 €	115 000,00 €	
61558 - entretien autres biens mobiliers	6 797,57 €	7 500,00 €	4 500,00 €	12 000,00 €	7 500,00 €	
6156 - maintenance	3 999,24 €	4 175,00 €	350,00 €	4 525,00 €	5 800,00 €	Pour logiciels informatiques + téléphone
616 - primes d'assurance	42 827,33 €	58 064,00 €	- €	58 064,00 €	60 000,00 €	
617 - Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	- €	
6182 - documents Généraux	517,83 €	2 100,00 €	- €	2 100,00 €	2 100,00 €	
6184 - org. Formation	0,00 €	3 500,00 €	- €	3 500,00 €	7 500,00 €	Formation poids-lourds pour Emplois d'Avenir
62 - autres services extérieurs	69 829,38 €	59 468,00 €	11 272,00 €	70 740,00 €	55 385,00 €	
6225 - indemn. Comptable	0,00 €	300,00 €	- €	300,00 €	300,00 €	
6226 - honoraires	3 000,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	
6227 - actes contentieux	0,00 €	100,00 €	- €	100,00 €	100,00 €	
6231 - annonces insertions	10 925,04 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
6232 - fêtes cérémonies	7 536,93 €	6 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
6236 - catalogues imprimés	2 231,79 €	150,00 €	4 700,00 €	4 850,00 €	2 000,00 €	
6238 - divers	0,00 €	250,00 €	- €	250,00 €	250,00 €	
6241 - frais de port	2 015,32 €	1 000,00 €	700,00 €	1 700,00 €	1 500,00 €	
6244 - transport adminis.	0,00 €	100,00 €	- €	100,00 €	100,00 €	
6251 - Voyages et déplacements	4 480,72 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	500,00 €	
6255 - frais de déménagement	0,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	

ARTICLES BUDGETAIRES	2013	2014			2015	
	COMPTE ADMINISTRATIF	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET + DM	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	OBSERVATIONS
6256 - missions	0,00 €	100,00 €	- €	100,00 €	100,00 €	
6261 - affranchissements	3 755,30 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
6262 - télécommunications	7 289,24 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
627 - frais bancaires	250,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	
6287 - remb. Frais	22 345,04 €	32 463,00 €	3 872,00 €	36 335,00 €	26 545,00 €	
63 - impôts et taxes	7 398,90 €	10 100,00 €	2 000,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €	
63512 - taxes foncières	3 067,00 €	3 300,00 €	- €	3 300,00 €	3 300,00 €	
6355 - taxe impôt véhicules	973,50 €	800,00 €	- €	800,00 €	800,00 €	
637 - autres impôts	3 358,40 €	6 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
012 - PERSONNELS	1 178 777,68 €	1 237 900,00 €	60 000,00 €	1 297 900,00 €	1 934 122,00 €	
6215 - personnel Budget général	94 908,29 €	92 367,00 €	5 913,00 €	98 280,00 €	107 622,00 €	
6218 - personnel CDG86	49 143,64 € 42 206,49 € 6 936,15 €	20 000,00 €	63 887,00 €	83 887,00 €	25 000,00 €	Mise à disposition de main d'œuvre par une entreprise extérieure
63 - impôts et taxes	17 019,23 €	18 500,00 €	- €	18 500,00 €	21 500,00 €	
6392 - cotis. FNAL	2 869,72 €	3 100,00 €	- €	3 100,00 €	3 400,00 €	
6396 - cotis. CDG/CNFPF	12 427,38 €	13 500,00 €	- €	13 500,00 €	15 900,00 €	
6398 - autres impôts	1 722,13 €	1 900,00 €	- €	1 900,00 €	2 200,00 €	
64 - charges de personnel	1 017 707,52 €	1 107 033,00 €	9 800,00 €	1 097 233,00 €	1 180 000,00 €	
64111 - rému. Principales	510 832,75 €	520 500,00 €	- €	520 500,00 €	550 000,00 €	
64112 - NBI, SFT	8 416,00 €	9 500,00 €	- €	9 500,00 €	11 000,00 €	
64118 - autres indemnités	107 575,67 €	108 000,00 €	- €	108 000,00 €	119 000,00 €	Y compris RI additionnel de 11 000 €
64131 - pers N, TR.	103 503,48 € 69 132,51 € 34 370,97 €	156 983,00 € 82 983,00 € 74 000,00 €	- € 19 300,00 € - €	137 683,00 € 63 683,00 € 74 000,00 €	155 000,00 € 81 000,00 € 74 000,00 €	5 contrats de 6 mois Ingénieurs bureau d'études + voirie 2 contrats d'avenir
64162 - Emplois d'avenir	0,00 €	0,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €	32 000,00 €	
6451 - cotis. URSSAF	109 769,96 €	116 500,00 €	- €	116 500,00 €	124 000,00 €	
6453 - cotis. Retraite	146 675,72 €	155 500,00 €	- €	155 500,00 €	160 000,00 €	
6454 - cotis. POLE EMPLOI	6 083,61 €	6 000,00 €	- €	8 000,00 €	7 500,00 €	
6455 - assurance	20 890,00 €	27 000,00 €	- €	27 000,00 €	22 000,00 €	
6458 - autres org. Sociaux	1 858,00 €	2 250,00 €	- €	2 250,00 €	2 500,00 €	
6475 - médecine du travail	2 090,33 €	2 800,00 €	- €	2 800,00 €	3 000,00 €	
65 - autres charges	2,60 €	600,00 €	- €	600,00 €	600,00 €	
654 - pertes sur créances	2,60 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	
658 - charges diverses	0,00 €	100,00 €	- €	100,00 €	100,00 €	
66 - charges financières	7 288,05 €	12 985,00 €	- €	12 985,00 €	9 917,00 €	
66111 - intérêts emprunts	7 763,63 €	14 000,00 €	- €	14 000,00 €	10 500,00 €	
66112 - intérêts	-475,58 €	-1 015,00 €	- €	1 015,00 €	583,00 €	
67 - charges exceptionnelles	418,95 €	104 259,75 €	324 733,00 €	428 992,75 €	9 561,00 €	
6711 - intérêts moratoires	0,00 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	
673 - titres annulés	418,92 €	7 363,00 €	- €	7 561,00 €	7 561,00 €	
678 - autres charges exceptionnelles	0,03 €	94 698,75 €	324 733,00 €	419 431,75 €	- €	
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	230 025,77 €	- €	230 025,77 €	- €	
023 - VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	- €	- €	74 355,00 €	

ARTICLES BUDGETAIRES	2013
COMPTE ADMINISTRATIF	
042 - OPERATIONS D'ORDRE	175 048,60 €
675 - valeur immob.	- €
676 - différences sur cession	- €
6811 - dot. Amortissements	175 048,60 €
6815 - Provisions pour risques de perte d'activité	- €
6815 - Provisions suite à retrait	- €
	3 263 421,52 €

2014		
BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET + DM
477 022,00 €	- €	477 022,00 €
0,00 €	- €	- €
0,00 €	- €	- €
180 670,00 €	- €	180 670,00 €
270 000,00 €	- €	270 000,00 €
26 352,00 €	- €	26 352,00 €
3 954 036,52 €	458 700,00 €	4 412 736,52 €

2015	
ORIENTATIONS BUDGETAIRES	OBSERVATIONS
191 352,00 €	
- €	
- €	
- €	
165 000,00 €	
- €	
26 352,00 €	
3 412 644,00 €	

CHARGES FIXES	1 404 308,65 €
CHARGES VARIABLES	1 839 117,84 €
CHARGES VARIABLES / RECETTES	53,06%
POINT MORT	2 991 648,16 €

1 513 065,00 €
1 819 875,00 €
54,60%
3 332 960,00 €

1 522 620,00 €
1 944 307,00 €
56,08%
3 466 927,00 €

Charges fixes et variables :
sans chapitres 678, 022 et 6815

Point mort.
Total dépenses - 678 - 022 - les provisions
Total recettes - excédent antérieur - produits

Point mort = charges fixes + charges variables / recettes

SECTION de FONCTIONNEMENT ⇒ RECETTES

ARTICLES BUDGETAIRES	2013
COMPTE ADMINISTRATIF	
002- EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- €
002- Excédent antérieur reporté	- €
013- ATTENUATION DE CHARGES	15 482,89 €
6032 - Variation des stocks	10 820,39 €
6419 - Remb. Sur rémunérations du personnel	4 661,94 €
6459 - Remb. Sur charges de S.S. et de prévoyance	- €
70 - PRODUITS - SERVICES - VENTES	3 486 900,77 €
704 - Travaux :	3 378 805,34 €
705- Etudes	20 950,00 €
70688 - Autres prestations de services (Tirx BP déchets)	81 145,43 €
70841 - Mise à disposition personnel facturée	- €
70871 - Remboursement de frais BP de rattachement	6 000,00 €
72 - TRAVAUX EN REGIE	- €
722 - Immobilisations corporelles	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	- €
758 - Produits divers de gestion	- €
76 - PRODUITS FINANCIERS	- €
788 - Autres produits financiers	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 472,82 €
7718 - Autres produits exceptionnels	- €
773 - Mandats annulés	421,63 €
775 - Produits de cession	- €
7788 - Produits exceptionnels	1 051,17 €
042 - Opérations d'ordre	- €
777 - Quote-part des subventions	- €
TOTAL RECETTES	3 503 855,92 €

2014		
BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET + DM
593 124,52 €	- €	593 124,52 €
593 124,52 €	- €	593 124,52 €
18 000,00 €	7 200,00 €	25 200,00 €
9 892,00 €	- €	9 892,00 €
6 108,00 €	7 200,00 €	13 308,00 €
- €	- €	- €
3 295 960,00 €	458 000,00 €	3 745 960,00 €
2 993 960,00 €	450 000,00 €	3 443 960,00 €
20 000,00 €	- €	20 000,00 €
276 000,00 €	- €	276 000,00 €
- €	- €	- €
6 000,00 €	- €	6 000,00 €
20 000,00 €	- €	20 000,00 €
20 000,00 €	- €	20 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
27 952,00 €	- €	27 952,00 €
- €	- €	- €
500,00 €	- €	500,00 €
1 100,00 €	- €	1 100,00 €
26 352,00 €	- €	26 352,00 €
- €	1 500,00 €	1 500,00 €
- €	1 500,00 €	1 500,00 €
3 954 036,52 €	458 700,00 €	4 412 736,52 €

2015	
ORIENTATIONS BUDGETAIRES	OBSERVATIONS
- €	
- €	
35 882,00 €	
9 892,00 €	
26 000,00 €	Remboursement emplois aidés
- €	
3 297 800,00 €	
2 943 400,00 €	Travaux : 2 161 400 € Voirie : 700 000 € Balayage : 80 000 €
20 000,00 €	
330 000,00 €	Extension de la déchèterie de Montmorillon
- €	
6 000,00 €	
20 000,00 €	
20 000,00 €	
1 000,00 €	
1 000,00 €	
- €	
- €	
56 852,00 €	
- €	
500,00 €	
30 000,00 €	5 VL + 1 fourgon + 2 6x4 + 1 tracteur routier
26 352,00 €	Retrait Cne de Bonnesill Matours
1 500,00 €	
1 500,00 €	
3 412 644,00 €	

SECTION INVESTISSEMENT ⇒ DEPENSES

ARTICLES BUDGETAIRES	2013 COMPTE ADMINISTRATIF
020 - Dépenses Imprévues	
16 - Emprunts - Dettes assimilées	29 857,16 €
1641 - Emprunts en euro	29 857,16 €
20 - Immobilisations Incorporelles	8 141,00 €
2051 - Concessions et droits assimilés	6 141,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	166 489,51 €
2111 - Terrains	- €
21318 - Bâtiments	- €
2135 - Ins. Générales, agencements	2 659,00 €
2158 - Autres Installations, matériels et outillages	5 939,41 €
2182 - Matériels de transport	86 840,22 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	7 491,88 €
2184 - Mobilier	
2188 - Autres Immobilisations	63 509,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
19 - Immobilisations Incorporelles	- €
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	- €
21 - Immobilisations Corporelles	- €
13915 - Subvention d'investissement(Département 86)	
2135 - Installations générales, agencements	- €
TOTAL DEPENSES	202 437,67 €

2014		
BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET + DM
4 701,55 €	- €	4 701,55 €
46 400,00 €	- €	46 400,00 €
46 400,00 €		46 400,00 €
2 000,00 €	4 100,00 €	6 100,00 €
2 000,00 €	4 100,00 €	6 100,00 €
411 500,00 €	5 600,00 €	405 900,00 €
20 000,00 €		20 000,00 €
50 000,00 €		50 000,00 €
- €		- €
- €		- €
317 500,00 €		317 500,00 €
2 000,00 €	1 600,00 €	3 600,00 €
2 000,00 €		2 000,00 €
20 000,00 €	7 200,00 €	12 800,00 €
20 000,00 €	1 500,00 €	21 500,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
20 000,00 €	1 500,00 €	21 500,00 €
	1 500,00 €	1 500,00 €
20 000,00 €	- €	20 000,00 €
484 601,55 €	- €	484 601,55 €

2015	
ORIENTATIONS BUDGETAIRES	OBSERVATIONS
- €	
55 000,00 €	
55 000,00 €	
2 000,00 €	
2 000,00 €	
427 500,00 €	
20 000,00 €	Terrain Zone de la Barre à Montmorillon
80 000,00 €	Travaux d'aménagement locaux Montmorillon
- €	
- €	
304 000,00 €	1 VL : 15 000 € 2 utilitaires : 34 000 € 1 fourgon : 30 000 € 1 camion 6 x 4 : 120 000 € 2 roulottes de chantiers : 10 000 € 1 tracteur routier : 95 000 €
2 000,00 €	
- €	
21 500,00 €	Lamier 7 500 € / compresseur 7 500 € / Niveaux 6 500 €
81 500,00 €	
- €	
- €	
81 500,00 €	
1 500,00 €	
80 000,00 €	Aménagement de la Cour / terrain zone de la Barre / extension parking
566 000,00 €	

SECTION INVESTISSEMENT ⇒ RECETTES

ARTICLES BUDGETAIRES	2013 COMPTE ADMINISTRATIF
001 - Solde d'exécution reporté	- €
13 - Subvention d'investissement	15 000,00 €
1313- Département	15 000,00 €
16 - Emprunts - Dettes assimilées	139 200,00 €
1641- Emprunts en €	139 200,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	- €
27 - Autres Immobilisations financières	0,03 €
023 - VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre de transfert	175 048,60 €
28 - Amortissements Immobilisations	175 048,60 €
TOTAL DEPENSES	329 248,63 €

2014		
BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	BUDGET + DM
233 931,55 €	- €	233 931,55 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
70 000,00 €	- €	70 000,00 €
70 000,00 €	- €	70 000,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
180 670,00 €	- €	180 670,00 €
180 670,00 €	- €	180 670,00 €
484 601,55 €	- €	484 601,55 €

2015	
ORIENTATIONS BUDGETAIRES	OBSERVATIONS
233 935,00 €	
- €	
- €	
92 710,00 €	
92 710,00 €	
- €	
- €	
- €	
74 355,00 €	
165 000,00 €	
165 000,00 €	
566 000,00 €	

COMMISSION DES FINANCES DU 12 NOVEMBRE 2014 : **BUDGET ANNEXE «ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS »**

I. Examen des Décisions Modificatives :

- a. Section d'investissement
- b. Section de fonctionnement

II. Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015 :

- a. Les perspectives économiques pour 2015
- b. Le contexte national de la gestion des déchets
- c. Les enjeux particuliers au Syndicat
- d. Les rations financiers
- e. Les programmes d'investissement pour l'année 2015 et suivantes
- f. Les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement
 - ✓ Bilan 2014 et produit attendu pour 2015
 - ✓ Propositions tarifaires de la REOM et du montant des contributions pour 2015
 - ✓ Proposition de tarifs des prestations de service pour 2015

I - EXAMEN DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BP 2014

⇒ **ANNEXE 1** : Tableau de présentation DM

a) Section d'investissement :

La décision modificative exposée ci-dessous consiste à modifier et réduire le programme d'investissement voté par le Comité Syndical le 12 mars 2014, afin notamment de réaffecter des crédits sur les projets prioritaires de l'année que sont la construction de nouveaux vestiaires pour les agents et l'édification d'un hangar de 1 600 M² pour stocker et valoriser le bois collecté en déchèterie.

BP 2014 / Sect. INVESTISSEMENT						
DESIGNATION	DEPENSES	DM 2	NOUVEAU BP 2014	RECETTES	DM 2	NOUVEAU BP 2014
Programme de modernisation des déchèteries				/	/	/
Ré habilitation déchèterie de Chauvigny	350 000,00 €		350 000,00 €			
Fourniture et pose de barrières sur les déchèteries	140 000,00 €		140 000,00 €			
12 locaux pour les déchets dangereux (DDS)	90 000,00 €		90 000,00 €			
Signalétique et Panneaux	40 000,00 €		40 000,00 €			
système de compaction des bennes	90 000,00 €		90 000,00 €			
6 bennes pour quais supp a Chauvigny	25 000,00 €		25 000,00 €			
Sous Total programme déchèteries	735 000,00 €	0,00 €	735 000,00 €			
Matériel Roulant						
2 BOM	330 000,00 €		330 000,00 €			
1 Poly benne	135 000,00 €		135 000,00 €			
Chariot télescopique pour le centre de tri	80 000,00 €	-80 000,00 €	0,00 €			
Fourgon Atelier	30 000,00 €		30 000,00 €			
Sous-total Matériel Roulant	575 000,00 €	-80 000,00 €	495 000,00 €			
Travaux et Etudes Divers						
Construction pour Hangar Bois	180 000,00 €	5 000,00 €	185 000,00 €			
Construction pour Hangar Parking BOM	40 000,00 €	-40 000,00 €	0,00 €			
Cellules bâtiments bois	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €			
Raccordement des RIA (défense incendie)	15 000,00 €		15 000,00 €			
ETUDES Maîtrise d'oeuvres	15 000,00 €		15 000,00 €			
Réalisation de vestiaires pour les agents	90 000,00 €	100 000,00 €	190 000,00 €			
Travaux VRD Vestiaires	10 000,00 €		10 000,00 €			
Travaux point de regroupement	25 000,00 €		25 000,00 €			
Etude Centre de tri	10 000,00 €		10 000,00 €			
Agrandissement Parking pour Bennes de déchèteries	40 000,00 €		40 000,00 €			
Sous-total Travaux	445 000,00 €	45 000,00 €	490 000,00 €			

DESIGNATION	DEPENSES	DM 2	NOUVEAU BP 2014	RECETTES	DM 2	NOUVEAU BP 2014
Divers Fournitures						
Fournitures pour vestiaires	25 000,00 €	-	25 000,00 €	0,00 €		
Local Modulair pour stocker les Sacs	15 000,00 €			15 000,00 €		
Logiciel	2 000,00 €			2 000,00 €		
Matériel Informatique	5 000,00 €			5 000,00 €		
Téléphonie	8 000,00 €			8 000,00 €		
Talkie	5 000,00 €			5 000,00 €		
Matériel Communication	5 000,00 €			5 000,00 €		
Bornes à verre	40 000,00 €			40 000,00 €		
Caissons déchèteries 15 unités	60 000,00 €			60 000,00 €		
Divers petit matériel		2 500,00 €	2 500,00 €			
SOUS-TOTAL	165 000,00 €	-22 500,00 €	142 500,00 €			
TOTAL programme 2014	1 920 000,00 €	-57 500,00 €	1 862 500,00 €	/	/	/
Subvention pour déchèteries	/			147 000,00 €	14 550,00 €	161 550,00 €
Subvention pour les hangars photovoltaïques				36 000,00 €	-21 000,00 €	15 000,00 €
Emprunts Opération Déchèteries	/			588 000,00 €		588 000,00 €
Emprunts programme 2014				355 000,00 €		355 000,00 €
Emprunts pour Hangars				184 000,00 €	-49 000,00 €	135 000,00 €
Excédent reporté	/			491 052,05 €		491 052,05 €
Virement de la sect de Fonctionnement	/			260 000,00 €	-25 000,00 €	235 000,00 €
Amortissements	239 490,00 €	73 092,00 €	312 582,00 €	1 100 205,00 €		1 100 205,00 €
Cession de matériel					4 400,00 €	4 400,00 €
Remboursements des emprunts (capital)	609 000,00 €	-79 000,00 €	530 000,00 €			0,00 €
SOUS-TOTAL	2 768 490,00 €	-63 408,00 €	2 705 082,00 €	3 161 257,05 €	-76 050,00 €	3 085 207,05 €
Dépenses Imprévues	16 044,97 €	-12 642,00 €	3 402,97 €			
Autre dépense (consigne)	200,00 €		200,00 €			
Correction erreur écriture comptable (Réaffectation Emprunt)	1 162 164,67 €		1 162 164,67 €	1 162 164,67 €		1 162 164,67 €
RAR 2012	466 522,08 €		466 522,08 €	90 000,00 €		90 000,00 €
TOTAL BP 2014	4 413 421,72 €	-76 050,00 €	4 337 371,72 €	4 413 421,72 €	-76 050,00 €	4 337 371,72 €

→ La section d'investissement du nouveau BP 2014 s'équilibrerait à **4 337 371,72 €**

Page 3 sur 18

b) Section de fonctionnement :

La décision modificative a pour objet de constater un besoin de :

- **+ 50 000 €** pour les dépenses de personnel (chapitre 012) :
 - **+ 14 600 €** de remboursement de charges au budget général
 - **+ 35 400 €** pour la rémunération de personnels supplémentaires utilisés pour :
 - Effectuer la collecte sur le territoire de la CCRC depuis fin juin 2014
 - Pallier à une recrudescence de l'absentéisme notamment au sein du service collecte
 - Recruter des emplois aidés afin d'entretenir les déchèteries

Ces dépenses de personnel sont en partie compensées par des recettes supplémentaires :

- **20 000 €** de remboursement supplémentaire pour le recours à des emplois aidés
- **20 000 €** versés par la CC de la Région de Couhé au titre de la prestation temporaire de collecte
- **68 800 €** pour les charges à caractère général du chapitre 11 =
 - **Dont 48 600 €** pour les frais d'affranchissement relatifs à l'envoi de la REOM et des journaux du tri. Toutefois, **35 200€** seront remboursés par la DRFIP pour prendre en charge une partie des charges d'affranchissement. Au préalable, la distribution des journaux du tri et de la réduction coûtait **9 300 €** par an contre **13 400 €** en 2014.
 - **Dont 10 468 €** de remboursement de frais au budget général (contribution sur les charges autres que celles relatives au personnel)
 - **5 000 €** pour la fourniture de petits équipements
- **- 48 000 €** de charges financières en raison d'une surestimation des besoins et de prêts non réalisés au cours de l'année.
- **73 092 €** sont affectés en autres charges exceptionnelles. Montant que l'on retrouve en recette d'exploitation qui provient de subventions (compte 777)

Au total la décision modificative s'équilibre à + 148 292 €

Page 4 sur 18

II - PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2015

ANNEXE 2 : Tableau de présentation OB

a) LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2015

<i>Prévisions Economiques de l'OCDE (octobre 2014)</i>			
	2013	2014	2015
Etats-Unis	2.2	2.1	3.1
Zone Euro	-0.4	0.8	1.1
Japon	1.6	0.9	1.1
Allemagne	0.2	1.5	1.5
France	0.4	0.4	1
Italie	-1.8	-0.4	0.1
Royaume Uni	1.8	3.1	2.8
Chine	7.7	7.4	7.3
Inde	4.7	5.7	5.9
Brésil	2.5	0.3	1.4

Le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour l'Economie Mondiale en 2015. Dans son rapport rendu public le 7 octobre dernier, l'organisation internationale annonce une croissance mondiale **de 3.4% en 2014 et 3.8% en 2015**.

On observe une grande divergence des économies mondiales. Avec d'un côté les pays Anglo-saxons (USA et Royaume-Uni), la Chine et l'Inde qui devraient connaître une croissance soutenue et de l'autre côté les pays de la Zone euro, le Japon et le Brésil dont la croissance est incertaine.

Ainsi, à l'aune de ces prévisions de croissance les économistes s'attendent en 2015 à :

- Un maintien des taux d'intérêts à un niveau bas, en raison des politiques monétaires accommodantes des banques centrales ;
- Des cours relativement bas des matières premières et du pétrole .Cela s'explique notamment par l'exploitation du gaz de schiste aux Etats-Unis ;
- La poursuite de la baisse de l'Euro par rapport au Dollar (effet positif sur les exportations et négatif sur les importations)
- La difficulté d'obtenir des financements publics, car l'Etat Français a comme objectif de réduire de 50 milliards ses dépenses d'ici 2017, et cela passe par une réduction des dotations aux collectivités de 11 milliards en 3 ans (3.7 milliards en 2015).

Page 5 sur 18

b) LE CONTEXTE NATIONAL DE LA GESTION DES DECHETS :

Le Mardi 14 octobre 2014, la loi sur la transition énergétique a été votée par l'Assemblée Nationale. Celle loi dans son titre IV prévoit les mesures suivantes :

- La réduction de 50% des déchets mis en décharge d'ici 2025
- La généralisation de la tarification incitative
- La généralisation du tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2025
- La réduction de 10 % des déchets ménagers produits d'ici 2020
- L'harmonisation progressive des schémas de collecte des collectivités pour faciliter le geste de tri
- La mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et la restauration collective
- La création d'un réseau de déchèteries pour les professionnels du BTP
- L'interdiction de distribuer des sacs plastiques à usage unique au 1^{er} janvier 2016 et des ustensiles jetables de cuisine en matière plastique (1^{er} janvier 2020)
- Le renforcement du principe de proximité dans la gestion des déchets pour développer des cycles courts de réemploi et de recyclage

Les 3 premières mesures citées sont particulièrement critiquées par les associations d'élus locaux car elles vont à l'encontre de l'objectif de maîtrise des coûts du service. Par ailleurs, aucune autre nouvelle filière sous éco-contribution n'est envisagée.

c) LES ENJEUX PARTICULIERS AU SYNDICAT :

Au cours des prochaines années, le S.I.M.E.R devra être en mesure de financer :

- La hausse inéluctable des coûts d'enfouissement et de stockage des déchets ultimes, notamment au regard des objectifs contenus dans la loi de transition énergétique ;
- La modernisation de ses déchèteries pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires intervenues en 2012 ;
- L'augmentation des coûts de collecte (50% des coûts du service) générée par la possible augmentation du prix des carburants ou encore la mise en place de nouvelles règles contraignante de collecte (bacs de collecte)
- La tendance haussière de ses dépenses de fonctionnement (notamment les charges de personnel)
- La perte progressive de la Redevance d'occupation du domaine public versée par Séché Environnement pour certaines parcelles du Centre d'enfouissement du VIGEANT

Page 6 sur 18

Pour répondre à cela, le syndicat dispose d'ores et déjà :

- De provisions constituées pour anticiper la perte du loyer versé par Séché Environnement **(1 183 500 €)** ;
- D'un excédent reporté de **1 367 000 €**, utilisable pour autofinancer nos investissements
- D'un programme pluriannuel d'investissement pour la réhabilitation de nos déchèteries **(2.5 M€ pendant 5 ans)**.
Il sera complété d'un PPI sur les matériels roulants et les équipements de collecte.

Par ailleurs, **des mesures structurelles relatives à l'organisation du service sont nécessaires** :

- La reprise de l'optimisation des circuits de collecte
- La facturation de tous les usagers du service (renforcement des moyens du service Redevance et mise en place de nouveaux outils informatiques pour la facturation des professionnels en déchèterie)
- Le renforcement des actions pour le tri et la réduction des déchets (compostage individuel, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi)
- L'augmentation des tonnages traités par le centre de tri pour acquérir une taille critique et réduire les coûts unitaires de tri

Page 7 sur 18

d) **RATIOS FINANCIERS :**

	2005	2006	2007	2008	2009
Résultat de l'année	296 841,00 €	-122 110,00 €	-391 305,00 €	-14 845,00 €	19 496,00 €
Amortissements	367 022,00 €	688 562,00 €	741 346,00 €	784 684,00 €	857 700,00 €
CAF brute	663 863,00 €	566 452,00 €	350 041,00 €	769 839,00 €	877 196,00 €
Amortissement capital de la dette	262 205,00 €	356 186,00 €	429 703,00 €	452 354,00 €	503 843,00 €
CAF nette	401 658,00 €	210 266,00 €	-79 662,00 €	317 485,00 €	373 353,00 €
Capital restant dû	4 735 337,00 €	5 071 151,00 €	4 642 111,00 €	4 480 398,00 €	4 096 554,00 €
Coefficient de désendettement	7,1	9,0	13,3	5,8	4,7

	2010	2011	2012	2013	2014 Prévision	2015 Prévision
Résultat de l'année	549 921,00 €	321 736,00 €	203 476,00 €	341 575,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissements	704 465,00 €	824 335,00 €	940 160,00 €	1 025 904,00 €	1 100 205,00 €	1 054 832,00 €
CAF brute	1 254 386,00 €	1 146 071,00 €	1 143 636,00 €	1 367 479,00 €	1 100 205,00 €	1 054 832,00 €
Amortissement capital de la dette	292 200,00 €	373 690,00 €	524 000,00 €	487 357,00 €	502 100,00 €	568 263,00 €
CAF nette	962 186,00 €	772 381,00 €	619 636,00 €	880 122,00 €	598 105,00 €	486 569,00 €
Capital restant dû	4 126 614,00 €	4 821 923,00 €	5 104 000,00 €	5 650 000,00 €	4 994 767,99 €	5 501 504,00 €
Coefficient de désendettement	3,3	4,2	4,5	4,1	4,5	5,2

Page 8 sur 18

✓ **ETAT DE L'ENDETTEMENT :**

Année	Capital de départ	Capital	Interets	Total versement	Capital restant dû
2014	5 495 971,94 €	501 203,91 €	218 885,96 €	720 089,87 €	4 994 767,68 €
2015	6 069 767,99 €	568 263,66 €	213 624,73 €	781 888,39 €	5 501 504,33 €
2016	6 734 179,32 €	635 440,74 €	245 681,55 €	744 912,92 €	6 098 738,58 €
2017	6 098 738,58 €	628 015,03 €	223 161,30 €	851 176,33 €	5 470 723,55 €
2018	5 470 723,55 €	636 255,36 €	200 961,41 €	837 216,77 €	4 834 468,19 €
2019	4 834 468,19 €	585 524,92 €	178 709,50 €	764 234,42 €	4 248 943,27 €
2020	4 248 943,27 €	534 306,34 €	158 363,65 €	692 669,99 €	3 714 636,93 €
2021	3 714 636,93 €	493 388,83 €	140 413,31 €	633 802,14 €	3 221 248,10 €
2022	3 221 248,10 €	463 862,47 €	122 770,04 €	586 632,51 €	2 757 385,63 €
2023	2 757 385,63 €	370 029,72 €	108 121,72 €	478 151,44 €	2 387 355,91 €
2024	2 387 355,91 €	345 136,78 €	93 379,81 €	438 516,59 €	2 042 219,13 €
2025	2 042 219,13 €	292 505,91 €	82 015,50 €	374 521,41 €	1 749 713,22 €
2026	1 749 713,22 €	218 946,83 €	72 113,56 €	291 060,39 €	1 530 766,39 €
2027	1 530 766,39 €	225 171,16 €	64 207,46 €	289 378,62 €	1 305 595,23 €
2028	1 305 595,23 €	225 062,51 €	56 052,75 €	281 115,26 €	1 080 532,72 €
2029	1 080 532,72 €	231 474,52 €	47 958,86 €	279 433,38 €	849 058,20 €
2030	849 058,20 €	210 307,77 €	39 715,63 €	250 023,40 €	638 750,43 €

Avec simulation 2016

✓ **LISTE DES EMPRUNTS :**

Date emprunt	objet	organisme prêteur	Taux fixe en %	Capital initial	Capital restant dû	Durée en années	dernière échéance
06/12/10	Bacs OM & Tri pour points regroupement	CRCA	2,13	200 000,00	41 717,21	5	15/12/2015
02/09/13	Acquisition 1 BOM	Crédit Mutuel	2,62	162 000,00	123 460,99	5	10/08/2018
31/12/14	Acquisition 2 BOM	Crédit Mutuel	1,7	172 500,00	172 500,00	5	05/07/2020
22/12/08	Acquisition 2 BOM	Caisse d'Epargne	4,1	155 000,00	24 832,39	7	05/09/2015
15/11/12	Acquisition 1 BOM 26T	Crédit Mutuel	4,4	175 000,00	118 521,01	7	10/06/2019
26/03/13	Achat de l'Ouvreur de sacs	Crédit Agricole	3,78	177 000,00	139 071,42	7	15/03/2020
31/12/14	Acquisition 1 Polybenne	Crédit Mutuel	2	67 500,00	67 500,00	7	05/07/2022
11/08/05	Transport déchetterie	CRCA	3,05	345 000,00	39 385,37	10	15/08/2015
20/10/06	Transport déchetterie	Caisse Française de Finance	3,77	219 000,00	50 394,84	10	01/08/2016
04/02/08	Véhicule service Collecte	CRCA	4,63	16 000,00	5 590,61	10	15/08/2017
06/03/09	Acquisition Polybenne	Caisse d'Epargne	4,67	120 000,00	53 696,50	10	05/09/2018
12/01/11	Bacs OM & Tri pour points regroupement	CRCA	2,65	180 000,00	130 869,05	10	15/01/2021
01/08/12	Acquisition Rem. & Polybenne + Point Regr.	Caisse d'Epargne	4,11	177 000,00	147 114,68	10	28/08/2022
15/10/12	Broyeur Compostage	Crédit Mutuel	4,63	180 000,00	142 405,86	10	10/05/2022
02/09/13	Acquisit. 1 Polyb. & 1 Remorque & 1 Charg	Crédit Mutuel	3,62	362 000,00	354 448,99	11	10/08/2024
01/01/03	Construction Ctre de Tri	Caisse Française de Finance	4,36	210 600,00	56 160,00	15	01/09/2018
01/02/04	Construction Ctre de Transfert	Caisse Française de Finance	4,56	348 710,00	142 890,88	15	01/02/2019
11/08/05	Matériel de compostage	CRCA	3,35	202 000,00	93 019,33	15	15/08/2020
20/10/06	Matériel de compostage	Caisse Française de Finance	3,91	121 000,00	64 828,32	15	01/08/2021
06/12/10	Plateforme en Béton pour points de regroup	CRCA	3,02	400 000,00	310 129,29	15	15/07/2025
31/12/14	Programme Déchetterie + Hangar	Crédit foncier de France	2,98	835 000,00	835 000,00	15	01/12/2029
01/01/04	Construction Ctre de TRI	Caisse Française de Finance	2,36	671 000,00	396 154,60	20	01/07/2004
01/02/04	Construction Ctre de Transfert	Caisse Française de Finance	4,77	47 100,00	28 939,68	20	01/02/2024
11/08/05	Centre de Tri	CRCA	3,54	687 000,00	436 228,28	20	15/08/2025
04/02/08	Extension plateforme de compostage	CRCA	4,86	83 000,00	62 346,40	20	15/08/2027
20/10/10	Modification Chaîne de Tri	CRCA	3,34	760 000,00	645 547,96	20	15/12/2030
12/01/11	Aménagement Eco-Pôle	CRCA	3,34	180 000,00	159 933,46	20	15/01/2031
01/06/08	Matériel de compostage	CRCA	3,73	88 000,00	65 141,54	25	15/08/2030
01/02/04	Construct. Plateforme de compostage	Caisse Française de Finance	5,14	333 800,00	271 705,75	30	01/02/2034
20/10/06	Centre de Tri	Caisse Française de Finance	4,2	154 000,00	128 213,69	30	01/08/2036
01/02/04	Construction Centre de Tri	Caisse Française de Finance	5,45	842 200,00	762 019,89	40	01/02/2044

e) **LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT :**

Programme d'investissement 2015		
DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Programme de modernisation des déchèteries - PPI		
Extension de la déchèterie de Montmorillon	440 000,00 €	/
Locaux D3E	108 000,00 €	
Signalétique	5 000,00 €	
Locaux gardiens + raccordements réseaux	90 000,00 €	
Travaux réaménagement vestiaires	40 000,00 €	
Caissons supp pour Montmorillon	16 000,00 €	
Butées de bennes	6 000,00 €	
2 Colonnes à huile	3 000,00 €	
Dispositif de couverture des bennes carton	18 000,00 €	
Aménagement zone de compost	20 000,00 €	
Contrôle d'accès des professionnels en déchèterie	34 000,00 €	
Sous Total programme déchèteries	780 000,00 €	
Dispositifs de collecte - PPI		
19 caissons de déchèterie	71 050,00 €	/
30 bornes à verre	28 500,00 €	
200 Bacs de collecte	12 800,00 €	
160 plateformes en béton	20 000,00 €	
travaux de mise en place plateforme	10 000,00 €	
Sous-total dispositifs de collecte	142 350,00 €	
Matériel Roulant - PPI		
1 BOM	172 000,00 €	/
1 Polybenne	116 500,00 €	
Chargeur compostage	230 000,00 €	
Remorque fond mouvant	67 000,00 €	
2 Véhicules légers	30 000,00 €	
Sous-total Matériel Roulant	615 500,00 €	

Page 11 sur 18

Travaux et Etudes Divers		
Chariot Centre de Tri	80 000,00 €	/
Travaux traitement des eaux Eco-Pôle	150 000,00 €	
Travaux quai de transfert	20 000,00 €	
Cellules bâtiment bois	30 000,00 €	
Mobilier vestiaires	25 000,00 €	
Aménagement SAS d'accueil Eco-pôle	15 000,00 €	
Matériels de communication	5 000,00 €	
Défibrillateur	1 500,00 €	
Acquisition de terrain	15 000,00 €	
Sous-total Travaux et études	341 500,00 €	
Matériels Informatiques - PPI	7 500,00 €	/
TOTAL du programme 2015	1 866 850,00 €	
Subventions pour déchèteries (Ademe)	/	
Emprunt matériels roulant (BOM - chargeur)	/	
Emprunt travaux Eco pole sur 15 ans	/	
Emprunt déchèterie sur 15 ans	/	
Part pris sur l'Excédent reporté	/	
Virement de la sect de Fonctionnement	/	
Amortissements Subventions	151 655,00 €	
Remboursements des emprunts (capital)	569 000,00 €	
Dépenses imprévues	802,00 €	
Autre dépense (consigne)	200,00 €	
TOTAL OB 2015	2 608 507,00 €	

ANNEXES 3 et 4 : PPI réhabilitation des déchèteries et matériels roulants / dispositifs de collecte.

Page 12 sur 18

f) EVOLUTIONS DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

1) Les dépenses :

En 2015, les charges à caractère général devraient être stables par rapport à celles de 2014 en raison :

- D'une consommation de sacs de collecte maîtrisée (250 000 €)
- De la baisse des prix du carburant (- 20 000 €)
- De la réduction des crédits alloués à l'entretien des biens Immobiliers (- 10 000 €)
- De la contraction des dépenses allouées à l'entretien du matériel roulant par l'effet positif de l'arrivée de 3 engins neufs en 2015 (- 20 000 €)
- De la baisse de la contribution « autres charges » au budget général (- 26 747 €)
- Mais ces économies escomptées seront compensées par une hausse des charges d'enfouissement des déchets ultimes :
 - o + 21 000 € pour le stockage des déchets inertes (7 000 tonnes x 3€ / t)
 - o + 72 000 € par la hausse de la TGAP, de 10 à 14 € la tonne, sur le site d'enfouissement du VIGEANT.

Les Charges de personnel seraient en 2015 en évolution de 0.9 % (+ 40 000 €) :

Elles subiront :
 La refonte de la grille de catégorie C (+ 37 000 €)
 L'augmentation des charges patronales (+ 9 000 €)
 Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+ 15 000 €)

PERSONNEL	BP + DM 2014	OB 2015	Variation en €	Variation en %
agents titulaires	2 886 650,00 €	2 933 400,00 €	46 750,00 €	1,62
agents non titulaires	76 000,00 €	78 000,00 €	2 000,00 €	2,63
emplois aidés	349 500,00 €	345 000,00 €	-4 500,00 €	-1,29
personnel de remplacement	329 500,00 €	298 600,00 €	-30 900,00 €	-9,38
contribution au budget général	264 350,00 €	291 000,00 €	26 650,00 €	10,08
assurance, médecine prof.	101 000,00 €	101 000,00 €	0,00 €	0,00
divers (HS, repas, H Nuit...)	83 000,00 €	83 000,00 €	0,00 €	0,00
Total dépenses	4 090 000,00 €	4 130 000,00 €	40 000,00 €	0,98
Total recettes (emplois aidés)	206 000,00 €	211 000,00 €	5 000,00 €	2,43
Solde	3 884 000,00 €	3 919 000,00 €	35 000,00 €	0,90

Page 13 sur 18

PERSONNEL DE REMPLACEMENT	MALADIE	CONGES	BESOIN OCCASIONNEL	TOTAL
Service collecte	45 000,00 €	75 000,00 €	20 000,00 €	
Service déchèterie	35 000,00 €	25 000,00 €	2 600,00 €	
Service tri / exploitation	15 000,00 €	25 000,00 €	51 000,00 €	
Service polybenne	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	100 000,00 €	125 000,00 €	73 600,00 €	298 600,00 €

Ces augmentations seront en partie compensées par la contraction des effectifs des agents titulaires de la fonction publique (100 agents à 96 / 2 disponibilités et 2 départs à la retraite).

	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	EMPLOIS AIDES	TOTAL
Effectif 2014	100	2	25	127
Effectif 2015	96	2	21	119

Parmi les autres charges de fonctionnement on peut anticiper :

- La nécessité de prévoir un virement de 201 000 € à la section d'investissement pour financer l'important programme d'investissement.
- Une diminution des amortissements de 50 000 €, en raison d'un certain retard dans l'avancement du programme d'investissement 2014. Mais en 2015, si le retard est rattrapé, les charges d'amortissement devraient augmenter significativement.
- Les charges financières relatives aux intérêts des emprunts demeureraient stables en 2015 avant de connaître une évolution de + 32 000 € en 2016.

Page 14 sur 18

2) Les recettes

Les orientations budgétaires pour 2015 sont marquées par une prévision de recul des recettes **réelles d'exploitation de 189 000 €**. Cela s'explique par :

- La diminution du loyer versé par Séché Environnement pour le site du VIGEANT (- 72 000 €)

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Tonnes enfouies	31 000	27 000	22 000	16 500	11 000	5 500	113 000
Prix €/T	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	/
Redevance	558 000,00 €	486 000,00 €	396 000,00 €	297 000,00 €	198 000,00 €	99 000,00 €	2 034 000,00 €

- La baisse de ventes de matériaux (- 20 000 €) en raison de la tendance baissière des cours mondiaux des matières premières
- La réduction des subventions d'exploitation de (84 000 €) en raison du versement en 2014 par l'ADEME d'un solde de 72 000 € au titre du programme de prévention des déchets.

La diminution des recettes ci-dessus exposée peut être en partie compensée par l'évolution du produit attendu de la REOM qui générerait pour le syndicat une recette supplémentaire de **89 615 €**

	ANNÉE 2014				ANNÉE 2015			
	TOTAL HT FACTURE 2014	2014 PRODUIT ATTENDU HT	DIFFERENCE HT total facturé - produit attendu	SECOND SEMESTRE 2014 HT X2	PRODUIT ATTENDU HT 2015	CONTRIBUTION 2014 HT SIMER	CONTRIBUTION 2015 HT SIMER	CONTRIBUTION DIFFERENCE ENTRE 2014 ET 2015
CC PAYS CIVRAISIEN/CHARLOIS	1 063 794,50 €	1 061 510,00 €	2 284,50 €	1 070 037,58 €	1 073 000,00 €	1 019 050,00 €	1 030 080,00 €	11 030,00 €
CC CHAUVINOIS	1 097 286,02 €	1 070 600,00 €	26 686,02 €	1 115 569,68 €	1 110 000,00 €	1 027 776,00 €	1 065 600,00 €	37 824,00 €
CC LUSSACOIS	720 543,99 €	720 130,00 €	413,99 €	725 211,76 €	730 000,00 €	691 325,00 €	700 800,00 €	9 475,00 €
CC VALS DE GARTEMPE	740 088,97 €	733 260,00 €	6 828,97 €	754 477,50 €	760 000,00 €	703 930,00 €	729 600,00 €	25 670,00 €
CC MONTMORILLONNAIS	2 438 354,35 €	2 439 150,00 €	- 795,65 €	2 448 932,66 €	2 445 000,00 €	2 341 584,00 €	2 347 200,00 €	5 616,00 €
NOMBRE TOTAL	6 060 067,83 €	6 024 650,00 €	35 417,83 €	6 114 223,18 €	6 118 000,00 €	5 783 565,00 €	5 873 280,00 €	89 615,00 €

Page 15 sur 18

Au total les orientations budgétaires pour 2015 laissent apparaître :

- ✓ Une maîtrise des dépenses liées à la gestion des services qui n'augmenteraient que de 0.5 % malgré la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
- ✓ Un recul des recettes d'exploitation
- ✓ La nécessité d'augmenter l'autofinancement pour financer le programme d'investissement

Dès lors, il est proposé :

- ✓ D'effectuer une reprise sur provision de 72 000 € pour compenser la baisse de la redevance versée par SVO
- ✓ D'augmenter de 2.3% les tarifs de la REOM (+ 135 000 €)
- ✓ D'appliquer la même augmentation de 2.3% à la contribution versée par la CC de la région de Couhé (+ 5 388 €)

✓ Proposition des tarifs de la REOM pour 2015

			2011 (TVA 5,5 %)	2012 (TVA 7 %)	2013 (TVA 7 %)	2014 (TVA 10 %)	2015 (TVA 10 %)	Augmentation 2014/2015		% d'augmentation (2011/2015)	% annuel moyen 2011/2015
								en %	en €		
PORTE À PORTE	C1	Montant HTVA	155,45 €	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	2,50%	4,03 €	6,43%	1,57%
		Montant TTC	164,00 €	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	2,25%	4,00 €	10,98%	2,64%
	C2	Montant HTVA	194,31 €	196,26 €	200,00 €	202,00 €	206,36 €	2,16%	4,36 €	6,20%	1,52%
		Montant TTC	205,00 €	210,00 €	214,00 €	222,00 €	227,00 €	2,25%	5,00 €	10,73%	2,58%
POINT DE GROUPEMENT	C1	Montant HTVA	147,87 €	149,53 €	152,33 €	153,85 €	157,27 €	2,22%	3,42 €	6,36%	1,55%
		Montant TTC	156,00 €	160,00 €	163,00 €	169,00 €	173,00 €	2,37%	4,00 €	10,90%	2,62%
	C2	Montant HTVA	155,45 €	157,01 €	159,82 €	161,42 €	165,45 €	2,50%	4,03 €	6,43%	1,57%
		Montant TTC	164,00 €	168,00 €	171,00 €	178,00 €	182,00 €	2,25%	4,00 €	10,98%	2,64%

Tarif unique pour l'accès des professionnels en déchèterie applicable au 1^{er} juillet 2015 : 40.00 € TTC / an

- ☒ Ce tarif ne serait dû que par les professionnels qui utilisent les déchèteries et qui ne s'acquittent pas déjà des autres tarifs de la REOM

Page 16 sur 18

✓ **Proposition du montant des contributions pour 2015 :**

COMMUNAUTES DE COMMUNES	ANNEE 2014			ANNEE 2015		ANNEE 2015 +2,3 %	
	PRODUIT ATTENDU HT	CONTRIBUTION HT SIMER 96 %	PRODUIT FACTURE 2014 HT	PRODUIT ATTENDU HT	CONTRIBUTION HT SIMER 96 %	PRODUIT ATTENDU HT	CONTRIBUTION HT SIMER 96 %
CC PAYS CIVRAISIEN CHARLOIS	1 061 510 €	1 019 050 €	1 063 761 €	1 073 000 €	1 030 080 €	1 097 679 €	1 053 772 €
CC PAYS CHAUVINOIS	1 070 600 €	1 027 776 €	1 096 876 €	1 110 000 €	1 065 600 €	1 135 530 €	1 090 109 €
CC du LUSSACCOIS	720 130 €	691 325 €	720 490 €	730 000 €	700 800 €	746 790 €	716 918 €
CC VALS DE GARTEMPE ET CREUSE	733 260 €	703 930 €	740 059 €	760 000 €	729 600 €	777 480 €	746 381 €
CC MONTMORILLONNAIS	2 439 150 €	2 341 584 €	2 438 012 €	2 445 000 €	2 347 200 €	2 501 235 €	2 401 186 €
TOTAL	6 024 650 €	5 783 664 €	6 059 198 €	6 118 000 €	5 873 280 €	6 258 714 €	6 008 365 €

Page 17 sur 18

✓ **Proposition de tarifs des prestations pour 2015 :**

PRESTATION	TARIFS 2015		
	2015	2014	2013
Prestation sur le site des entreprises			
Location de benne ouverte 30 m³ (€ par mois)	58	59	60
Transport (avec polybenne ou FMA), par rotation (distance Aller simple)	77	90	94
≤ 30 km		110	117
30 < km ≤ 45		130	139
au-delà de 45 km			
Transfert de Sillars au CET (€/tonne)	18,5	20	21
Transfert direct au CET (€/tonne)	100,1	112,5	119
Traitement en CET (€/tonne)	81	85	90
Facturation des professionnels en déchèteries (prix € H.T au m³)			
Tout venant	17	18,5	19,5
Gravats	8,5	9	11
Bois	15	16	16,5
Déchets verts	0	5	5
Mise à disposition de bennes pour adhérents			
Forfait pour benne déchets végétaux ou bois A	139	142	145
Forfait pour benne tout venant	245	252	258
Prestation de tri (€ H.T/tonne)			
Mélange Emballages et JRM	140 à 180	200	160 à 190
Mélange Emballages et JRM, avec extension	160 à 215	225	185 à 215
Emballages seuls	188 à 220	220	180 à 210
Emballages seuls, avec extension		245	205 à 235
JRM livrés séparément	30 à 40	40	38 à 45
Mise en balles de produits triés	10 à 12	14	13 à 16

* Prestations additionnelles par rapport aux années précédentes

PRESTATION	TARIFS 2015		
	2015	2014	2013
Prestations de collecte			
Location de bennes à ordures ménagères	175 €/ jour	175	250 €/j
Location de bacs à ordures ménagères	3 €/ jour	3	3 €/j
Livraison	0,50 €/ km	0,5	0,5 €/km
Ramassage complémentaire	2 €/ km	2	2 €/km
Collecte de papier en VU	-	0,5	0,5 €/km
Prestation de traitement des déchets verts et bois			
Traitement des déchets verts (compostage) ou du bois	32 €/t	33	35 €/t
Location broyeur (+ opérateur) sur site extérieur	11 €/t	350	355 €/h
Location broyeur et chargeur (+ opérateur) sur site extérieur	20 €/h	390	395 €/h
Transport matériel (€ H.T/km), distance aller-retour	1,25	1,27	1,35 €/km
* Location Crible (+ opérateur) sur site extérieur	-	-	230 €/h
* Location Crible et chargeur (+ opérateur) sur site extérieur	-	-	270 €/h
TARIFS VENTE DE COMPOST			
Maille 40 mm (agriculteurs) - en € HT/tonne			
	depuis Août		
qté < 300 t	12,50	12,00	12,00 €/t
301 < qté < 1 000	11,50	11,00	11,00 €/t
1001 < qté < 1 500	10,00	9,50	9,50 €/t
qté > 1 501	8,50	8,00	8,00 €/t
Autres mailles - en € HT/tonne			
0-15 mm	15,50	15,00	15,00 €/t
0-20 mm	14,00	13,50	13,50 €/t
Non criblé	8,50	8,00	8,00 €/t
Mulch	-	16,00	15,00 €/t
Vente de compost fin (0-15) en déchèterie			
Qté 80 litres	2,00	2,00	2,00 €

Page 18 sur 18

Tableau de présentation du BP 2014 + DM

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION					
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BP 2014	DM 2	BP + DM 2014
011	Charges à caractère général	3 768 456,38 €	3 769 546,00 €	68 800,00 €	3 838 346,00 €
60	Achats et variations des stocks	3 071 440,55 €	2 934 423,00 €	5 000,00 €	2 939 423,00 €
6021	Matières consommables (Sacs de collecte)	249 668,38 €	250 000,00 €		250 000,00 €
60221	Carburants - Combustibles	463 134,09 €	480 000,00 €		480 000,00 €
6026	Emballages	1 857,48 €	7 300,00 €		7 300,00 €
6032	Variations de stocks	101 504,79 €	57 373,00 €		57 373,00 €
604	Achats prestations	2 032 152,76 €	1 947 250,00 €		1 947 250,00 €
60611	Eau et Assainissement	3 320,32 €	3 500,00 €		3 500,00 €
60612	Energie - Electricité	62 908,97 €	55 000,00 €		55 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équip.	62 082,56 €	60 000,00 €	5 000,00 €	65 000,00 €
6064	Fournitures administratives	12 751,78 €	7 000,00 €		7 000,00 €
6066	Carburants	50 628,91 €	48 000,00 €		48 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	31 430,51 €	19 000,00 €		19 000,00 €
61	Services extérieurs	529 258,47 €	548 300,00 €	2 500,00 €	550 800,00 €
6132	Locations Immobilières	13 661,22 €	13 500,00 €		13 500,00 €
6135	Locations Mobilières	40 172,86 €	31 000,00 €		31 000,00 €
6152	Entretien sur biens immobiliers	73 470,11 €	111 500,00 €		111 500,00 €
61551	Entretien matériel roulant	279 487,19 €	265 000,00 €		265 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 753,38 €	40 000,00 €		40 000,00 €
6156	Maintenance	12 546,81 €	14 300,00 €	2 500,00 €	16 800,00 €
6161	Primes Assurances	52 633,25 €	45 000,00 €		45 000,00 €
617	Etude et recherche	7 210,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
618	Divers	8 108,21 €	3 000,00 €		3 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	11 215,44 €	20 000,00 €		20 000,00 €
62	Autres services extérieurs	180 222,04 €	277 123,00 €	61 300,00 €	338 423,00 €
6226	Honoraires	9 821,73 €	10 000,00 €		10 000,00 €
6227	Frais d'actes et contentieux	3 941,69 €	1 000,00 €		1 000,00 €
6228	Divers (Analyse décharges)	14 025,99 €	20 000,00 €		20 000,00 €

6231	Annonces et insertions	2 905,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
6236	Catalogues et Imprimés	4 208,83 €	10 000,00 €	12 000,00 €	22 000,00 €
6237	Publicité (journal du tri + documents com.)	18 203,85 €	33 000,00 €	-13 968,00 €	19 032,00 €
6238	Divers (frais de réception)	3 378,23 €	6 800,00 €		6 800,00 €
6241	Transport sur achats	4 110,07 €	1 600,00 €	1 200,00 €	2 800,00 €
6251	Voyage et déplacement (indemnité du personnel)	13 092,82 €	14 000,00 €		14 000,00 €
6255	Frais de déménagement				
6256	Missions	1 132,91 €	1 000,00 €		1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissements	3 232,29 €	3 000,00 €	48 600,00 €	51 600,00 €
6262	Frais Télécommunications	16 114,01 €	16 500,00 €		16 500,00 €
627	Services Bancaires (garanties financières décharges)	5 640,27 €	5 700,00 €		5 700,00 €
6287	Remboursement de frais	60 414,35 €	87 771,00 €	10 468,00 €	98 239,00 €
6288	Divers	0,00 €	60 752,00 €		60 752,00 €
63	Impôts et taxes	7 535,32 €	9 700,00 €	0,00 €	9 700,00 €
63512	Taxes Foncières	227,00 €	300,00 €		300,00 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbres		0,00 €		0,00 €
6358	Autres droits		700,00 €		700,00 €
637	Autres Impôts et taxes (taxes à l'essieu, carte grise ...)	6 869,33 €	8 000,00 €		8 000,00 €
6371	redevances versées aux agences	141,41 €	200,00 €		200,00 €
6374	Redevance modernisation des réseaux de collecte	297,58 €	500,00 €		500,00 €
012	Charges de Personnel et frais assimilés	3 853 641,30 €	4 040 000,00 €	50 000,00 €	4 090 000,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	243 170,47 €	249 750,00 €	14 600,00 €	264 350,00 €
6218	Autres services extérieurs	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
63	Impôts et taxes	57 979,74 €	63 250,00 €	0,00 €	63 250,00 €
6332	Autres Impôts et taxes	11 110,01 €	13 300,00 €		13 300,00 €
6333	Participation des employeurs à la formation	1 077,44 €	1 400,00 €		1 400,00 €
6336	Cotisation CNFPT	39 125,80 €	41 300,00 €		41 300,00 €
6338	Autres Impôts, taxe & versement assimilés	6 666,49 €	7 250,00 €		7 250,00 €
64	Charges Personnels	3 550 491,09 €	3 725 000,00 €	35 400,00 €	3 760 400,00 €
64111	Rémunérations Principales Titulaires	2 024 856,62 €	2 081 000,00 €		2 081 000,00 €
64113	Rémunérations non Titulaires		55 000,00 €		55 000,00 €
64114	Rémunérations Emploi Aidé		269 000,00 €		269 000,00 €
64115	Rémunération Remplacement		218 000,00 €	35 400,00 €	253 400,00 €
6413	Personnel non titulaire	498 788,00 €	0,00 €		0,00 €
6451	Cotisations URSSAF	376 073,82 €	405 000,00 €		405 000,00 €
6453	Cotisations Caisses de Retraite	533 821,18 €	560 000,00 €		560 000,00 €

6454	Cotisation ASSEDIC	31 198,96 €	36 000,00 €		36 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	6 815,00 €	9 000,00 €		9 000,00 €
6475	Cotisations Médecine du Travail	1 613,95 €	12 000,00 €		12 000,00 €
648	Autres charges de personnel	77 323,56 €	80 000,00 €		80 000,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES réelles courantes		7 622 097,68 €	7 809 546,00 €	118 800,00 €	7 928 346,00 €
022	Dépenses imprévues		27 840,71 €		27 840,71 €
65	Autres charges de gestion courante	5 296,72 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables		1 500,00 €		1 500,00 €
658	Charges diverses de gestion		1 500,00 €		1 500,00 €
66	Charges Financières	214 165,71 €	260 000,00 €	-48 000,00 €	212 000,00 €
66111	Intérêts des emprunts et dettes (Intérêts des prêts)	220 356,07 €	267 000,00 €	-48 000,00 €	219 000,00 €
66112	Intérêts rattachement des ICNE	-6 190,36 €	-7 000,00 €		-7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	74 894,78 €	636 115,00 €	73 092,00 €	709 207,00 €
6711	Intérêts moratoires (pénalités retard paiement)		2 000,00 €		2 000,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	6 423,78 €	6 500,00 €		6 500,00 €
673	Titres annulés	68 471,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement		2 500,00 €		2 500,00 €
6743	Subventions exceptionnelles Fonct.		2 900,00 €		2 900,00 €
678	Autres charges exceptionnelles		621 215,00 €	73 092,00 €	694 307,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	415 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
6875	Dotations aux provisions pour risques	415 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		260 000,00 €		260 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 047 883,74 €	1 100 205,00 €	4 400,00 €	1 104 605,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	21 980,00 €		4 400,00 €	4 400,00 €
6811	Dotations aux amortissements	1 025 903,74 €	1 100 205,00 €		1 100 205,00 €
TOTAL DES DEPENSES		9 379 338,63 €	10 296 706,71 €	148 292,00 €	10 444 998,71 €
		341 575,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION					
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BP 2014	DM 2	BP + DM 2014
002	Excédent antérieur reporté		1 367 170,71 €		1 367 170,71 €
013	Atténuation de charges	315 930,12 €	242 373,00 €	20 000,00 €	262 373,00 €
6032	Variations des stocks	57 372,68 €	57 373,00 €		57 373,00 €
6419	Remb.sur rémunérations du personnel	232 683,44 €	180 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €
6459	Remb.sur charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	25 874,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
70	Ventes produits fabriqués - Prestations	7 077 010,78 €	6 924 276,00 €	55 200,00 €	6 979 476,00 €
704	Prestations de service (Contributions)	5 959 566,00 €	6 027 276,00 €		6 027 276,00 €
706	Prestations de service	399 072,28 €	320 000,00 €	20 000,00 €	340 000,00 €
707	Ventes de Marchandises	717 567,50 €	577 000,00 €		577 000,00 €
7087	remboursement de frais			35 200,00 €	35 200,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	805,00 €			
74	Subventions d'exploitation	1 018 960,80 €	920 000,00 €		920 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	724 200,15 €	572 000,00 €	0,00 €	572 000,00 €
752	Revenus d'immeuble	12 847,56 €	13 000,00 €		13 000,00 €
757	Red. versées par les concessionnaires SVO	711 350,00 €	558 000,00 €		558 000,00 €
758	Produits divers de gestion	2,59 €	1 000,00 €		1 000,00 €
77	Produits exceptionnels	346 248,10 €	21 397,00 €	0,00 €	21 397,00 €
7711	Dédits et pénalités	2 304,83 €	3 000,00 €		3 000,00 €
7714	Recouvrement sur créances	598,23 €			0,00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	302 717,29 €	2 897,00 €		2 897,00 €
773	Mandats annulés ou atteints déchéances	1 240,21 €	500,00 €		500,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actifs	39 387,54 €	15 000,00 €		15 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels				
SOUS-TOTAL HORS OPERATION D'ORDRE		9 482 349,95 €	10 047 216,71 €	75 200,00 €	10 122 416,71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	238 564,46 €	249 490,00 €	73 092,00 €	322 582,00 €
722	Travaux en régie	8 075,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
777	Quote-part des Subventions	230 489,46 €	239 490,00 €	73 092,00 €	312 582,00 €
TOTAL RECETTES		9 720 914,41 €	10 296 706,71 €	148 292,00 €	10 444 998,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES d'INVESTISSEMENT					
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BP+ DM 1 2014	DM 2	BP + DM 2014
020	Dépenses Imprévues		16 044,97 €	-12 642,00 €	3 402,97 €
16	Emprunts - Dettes assimilées	487 356,93 €	581 100,00 €	-79 000,00 €	502 100,00 €
1641	Emprunts en Euro	487 356,93 €	581 100,00	-79 000,00	502 100,00
20	Immobilisations incorporelles	21 923,00 €	15 413,90 €	0,00 €	15 413,90 €
2031	Frais d' études	21 385,00 €	10 000,00		13 240,00
	RAR 2013		3 240,00		
2051	Concessions et Droits similaires, brevets	538,00 €	2 173,90		2 173,90
21	Immobilisations corporelles	423 848,64 €	1 264 421,69 €	-102 500,00 €	1 161 921,69 €
2135	Installations générales Comp. Centre de Tri	73 623,09 €	55 000,00		55 000,00
2154	Matériel Industriel	48 355,00 €	115 000,00		163 165,00
	RAR 2013		48 165,00 €		
2181	Installations générales, Agencements et Aménag.		10 000,00		10 000,00
	Bungalow pour Chargé de Mission 4570,00 €				
2182	Matériel de transport	296 170,00 €	607 900,00	-80 000,00	895 210,00
	RAR 2013		367 310,00		
2183	Matériel de Bureau et Informatique	3 108,78 €	13 000,00		14 161,18
	RAR 2013		1 161,18		
2184	Mobilier		25 000,00	-25 000,00	1 383,70
	RAR 2013		1 383,70		
2188	Autres Immobilisations	2 591,77 €	10 000,00	2 500,00	23 001,81
	RAR 2013		10 501,81		
22	Immobilisation reçues en affectation	24 322,45 €	9 915,20 €	0,00 €	9 915,20 €
2248	Construction sur sol d'autrui Autres construction	24 322,45 €			9 915,20
	RAR 2013		9 915,20		
23	Immobilisations en cours	237 651,71 €	379 671,29 €	45 000,00 €	424 671,29 €
23131	Construction	5 200,00 €	355 000,00	45 000,00	400 000,00
2314	Construction sur sol d'autrui				0,00
2315	Installations, Matériel et Outillage Technique	232 451,71 €			24 671,29
	RAR 2013		24 671,29		
27	Autres Immobilisations financières	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
275	Dépôt et cautionnements versées		200,00		200,00
	Opération Déchèteries	0,00	735 000,00	0,00	735 000,00
2154	Matériel Industriel		25 000,00		25 000,00
2181	Installations générales, Agencements et Aménag.		90 000,00		90 000,00

2188	Autres Immobilisations		130 000,00		130 000,00
2314	Construction sur sol d'autrui		490 000,00		490 000,00
	SOUS-TOTAL HORS OPERATION D'ORDRE	1 195 102,73 €	3 001 767,05 €	-149 142,00 €	2 852 625,05 €
16	Emprunts - Dettes assimilées		1 162 164,47 €	0,00 €	1 162 164,47 €
1641	Emprunts en Euros		1 162 164,47 €		1 162 164,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	238 564,48 €	249 490,00 €	73 092,00 €	322 582,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	230 489,48 €	239 490,00 €	73 092,00 €	312 582,00 €
13911	Subvention d' Investissement	2 701,08 €	2 701,00		2 701,00
13912	Subvention d' Investissement	27 748,11 €	27 748,00	7 850,00	35 598,00
13913	Subvention d' Investissement	147 357,17 €	156 358,00	24 475,00	180 833,00
13918	Subvention d' Investissement	52 683,10 €	52 683,00	40 767,00	93 450,00
22	Immobilisations reçues en affectation	8 075,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2248	Construction sur le sol d'autrui - Autres Immobilisations	8 075,00 €	10 000,00		10 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 433 667,19 €	4 413 421,52 €	-76 050,00 €	4 337 371,52 €
Résultat		435 538,38	0,00	0,00	0,00

RECETTES d'INVESTISSEMENT					
ART.	DESIGNATION	CA 2013	BP 2014	DM 2	BP + DM 2014
001	Solde d'exécution reporté		491 052,05 €		491 052,05 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	106 864,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Autres réserves	106 864,33 €			0,00
13	Subventions d'Investissement	13 457,50 €	126 000,00 €	-21 000,00 €	105 000,00 €
1312	Région		0,00	15 000,00	15 000,00
1313	Département		36 000,00	-36 000,00	90 000,00
	RAR 2013		90 000,00		
1318	Autres	13 457,50 €			
16	Emprunts - Dettes assimilées	701 000,00 €	539 000,00 €	-49 000,00 €	490 000,00 €
1641	Emprunts en Euros	701 000,00 €	539 000,00	-49 000,00	490 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2315	Installation, Matériel et outillages techniques				
	Opération Déchèteries	0,00 €	735 000,00 €	14 550,00 €	749 550,00 €
1312	Région			37 050,00	37 050,00
1313	Subvention du Département		147 000,00	-147 000,00	0,00
1318	Autres Subventions (ADEME)			124 500,00	124 500,00
1641	Emprunts		588 000,00		588 000,00
	SOUS-TOTAL HORS OPERATION D'ORDRE	821 321,83 €	1 891 052,05 €	-55 450,00 €	1 835 602,05 €
021	Virement de la section de fonctionnement		260 000,00 €	-25 000,00 €	235 000,00 €

16	Emprunts - Dettes assimilées			1 162 164,47 €	0,00 €	1 162 164,47 €
1643	Emprunts en devises			1 162 164,47 €		1 162 164,47 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 047 883,74 €		1 100 205,00 €	4 400,00 €	1 104 605,00 €
21	Immobilisations Corporelles	21 980,00 €		0,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €
2181	Installation Générale, agencements, aménagements divers					
2182	Matériel de Transport	21 980,00 €			4 400,00 €	4 400,00 €
28	Amortissements Immobilisations	1 025 903,74 €		1 100 205,00 €	0,00 €	1 100 205,00 €
28031	Amortissements Frais d'Insertion	2 860,00 €		6 705,00 €		6 705,00 €
28032	Amortissements Frais d'études					
28033	Amortissements Frais de recherche	75,20 €		76,00 €		76,00 €
28051	Amortissements Concessions et droits assimilés	10 077,33 €		8 811,00 €		8 811,00 €
28087	Amortissements Immobilisations corporelles					
28131	Amortissements Bâtiment	80 305,36 €		80 306,00 €		80 306,00 €
28135	Amortissements Installations générales	251 703,41 €		253 180,00 €		253 180,00 €
28148	Amortissements Autres constructions Sol d'autrui					
28154	Amortissements Matériel	83 395,74 €		87 950,00 €		87 950,00 €
281728	Amortissements Autres terrains	185,63 €		186,00 €		186,00 €
281731	Amortissements Bâtiment mis à disposition	14 799,76 €		23 527,00 €		23 527,00 €
281735	Amortissements Installation générale agencements	33 392,27 €		59 017,50 €		59 017,50 €
281741	Amortissements Construction sur sol d'autrui / Bât. Publics	6 890,00 €		6 890,00 €		6 890,00 €
281745	Amortissements construction sur sol d'autrui / Inst. Général	17 422,33 €		17 423,00 €		17 423,00 €
281754	Amortissements Matériel et outillage de Voirie	6 068,42 €		6 068,50 €		6 068,50 €
281757	Amortissements Agencement et Aménagements	528,87 €		416,00 €		416,00 €
281782	Amortissements Matériel Roulant mis à disposition					
281784	Amortissements Mobilier mis à disposition	36,78 €				
28181	Amortissement Installations générales, agencements	14 319,33 €		17 048,50 €		17 048,50 €
28182	Amortissements Matériel transport	437 845,11 €		468 011,50 €		468 011,50 €
28183	Amortissements matériel de bureau et informatique	8 493,83 €		8 495,00 €		8 495,00 €
28184	Amortissements Mobilier	5 539,78 €		5 540,00 €		5 540,00 €
28188	Amortissements Autres	10 274,44 €		10 100,00 €		10 100,00 €
28248	Amortissements Autres constructions Sol d'autrui	41 690,15 €		40 454,00 €		40 454,00 €
	TOTAL RECETTES	1 869 205,57 €		4 413 421,52 €	-76 050,00 €	4 337 371,52 €

TABEAU de PRESENTATION des OB 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES d'EXPLOITATION						Commentaires OB 2015
ART.	DESIGNATION	CA 2013	Estimation Réalisé 2014	OB 2015	2015 / 2014	
011	Charges à caractère général	3 768 456,38 €	3 715 000,00 €	3 715 000,00 €	- €	
6021	Matières consommables (Sacs de collecte)	249 668,38 €	250 000,00 €	250 000,00 €	- €	
6221	Carburant	463 134,09 €	480 000,00 €	460 000,00 €	- 20 000,00 €	GAZOL 384 000 L à 1,10 € et 44 000 L de GNR à 0,85 €
604	Achats prestations	2 032 152,76 €	1 876 750,00 €	1 997 250,00 €	120 500,00 €	
	dont Enfouissement		1 435 000,00 €	1 507 000,00 €	72 000,00 €	TGAP + 4 € / tonne : 18 000 x 4 €
	Stockage des inertes		- €	21 000,00 €	21 000,00 €	7000 t à 3 €
	Prestation de nettoyage des vêtements		35 000,00 €	45 000,00 €	10 000,00 €	
	autres prestations (collecte du verre, des DDS...)		406 750,00 €	424 250,00 €	17 500,00 €	
60612	Energie - Electricité	62 908,97 €	55 000,00 €	60 000,00 €	5 000,00 €	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équip.	62 082,56 €	65 000,00 €	60 000,00 €	- 5 000,00 €	
6066	Carburants en station	50 628,91 €	48 000,00 €	45 000,00 €	- 3 000,00 €	
6152	Entretien sur biens immobiliers	73 470,11 €	90 000,00 €	80 000,00 €	- 10 000,00 €	
61 551	Entretien Matériel roulant	279 487,19 €	265 000,00 €	245 000,00 €	- 20 000,00 €	Arrivée de 3 véhicules neufs en 2015
62 87	Contribution au Budget général	60 414,35 €	98 239,00 €	71 492,00 €	- 26 747,00 €	
12	Charges de Personnel et frais assimilés	3 853 641,30 €	4 090 000,00 €	4 130 000,00 €	40 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courantes	5 296,72 €	3 000,00 €	2 000,00 €	- 1 000,00 €	Admissions en non-valeur
	TOTAL des DEPENSES de la gestion des services	7 627 394,40 €	7 808 000,00 €	7 847 000,00 €	39 000,00 €	
66	Charges Financières	214 165,71 €	212 000,00 €	213 624,00 €	1 624,00 €	
67	Charges exceptionnelles	74 894,78 €	15 000,00 €	14 000,00 €	- 1 000,00 €	
68	PROVISIONS	415 000,00 €	200 000,00 €	- €	- 415 000,00 €	
22	Dépenses imprévues	- €	7 840,00 €	411,13 €	411,13 €	
	TOTAL dépenses réelles d'exploitation	8 331 454,89 €	8 242 840,00 €	8 075 035,13 €	- 166 804,87 €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	201 000,00 €	201 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 047 883,74 €	1 104 605,00 €	1 054 832,00 €	49 227,00 €	
6811	Dotations aux amortissements	1 025 903,74 €	1 100 205,00 €	1 054 832,00 €	28 291,26 €	
	TOTAL DES DEPENSES	9 379 338,63 €	9 347 445,00 €	9 330 867,13 €	- 16 577,87 €	
	RESULTAT EXERCICE	341 575,78 €				

RECETTES D'EXPLOITATION						
ART.	DESIGNATION	CA 2013	Estimation réelles 2014	OB 2015	2015/2014	Commentaires OB 2015
013	Atténuation de charges	315 930,12 €	292 373,00 €	275 347,13 €	- 17 025,87 €	
6032	Variations des stocks	57 372,68 €	57 373,00 €	55 000,00 €	- 2 373,00 €	
6419	Remboursements emplois aidés et Assurance	232 683,44 €	230 000,00 €	220 347,13 €	- 9 652,87 €	
70	Ventes produits fabriqués - Prestations	7 077 010,78 €	7 121 276,00 €	7 102 276,00 €	- 19 000,00 €	
704	Contributions issues de la REOM					
	Contribution versée par la CC de la Région de COUHE	5 959 566,00 €	5 783 664,00 €	5 783 664,00 €		Contribution REOM + 2,3% 6 008 365 €
			243 612,00 €	243 612,00 €		Contribution CCRC + 2,3% 249 000 €
706	Prestations de service	399 072,28 €	390 000,00 €	390 000,00 €		
707	Ventes de Marchandises	717 567,50 €	670 000,00 €	650 000,00 €	- 20 000,00 €	
74	Subventions d'exploitation	1 018 960,80 €	1 050 000,00 €	966 000,00 €	- 84 000,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	724 200,15 €	572 000,00 €	500 000,00 €	- 72 000,00 €	
757	Redevance versée par SVO	711 350,00 €	558 000,00 €	486 000,00 €	- 72 000,00 €	
	TOTAL recette de gestion des services	9 136 101,85 €	9 035 649,00 €	8 843 623,13 €	- 192 025,87 €	
77	Produits exceptionnels	346 248,10 €	21 397,00 €	23 500,00 €	2 103,00 €	
	TOTAL recettes réelles d'exploitation	9 482 349,95 €	9 057 046,00 €	8 867 123,13 €	- 189 922,87 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	238 564,46 €	322 582,00 €	161 655,00 €	- 160 927,00 €	
722	Travaux en régie	8 075,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		
777	Quote-part des Subventions	230 489,46 €	312 582,00 €	151 655,00 €	- 160 927,00 €	
	TOTAL RECETTES	9 720 914,41 €	9 379 628,00 €	9 028 778,13 €	- 350 849,87 €	Amortissements des Subventions
Résultat de l'exercice 341 575,78 32 183,00 € -302 089,00 €						
Recettes générées par l'augmentation du produit attendu de la REOM 89 615 €						
Reprise sur provision (pour perte du loyer SVO) 72 000 €						
Sous-total -140 474,00 €						
Augmentation de la REOM de 2,3% 135 086,00 €						
Augmentation de la contribution de la CCRC de 2,3% 5 388,00 €						
Equilibre 0,00 € 9 330 867,13 €						
Virement de la sct de fonctionnement - € 201 000 € 201 000,00 €						
+ Amortissements 1 100 205 € 1 054 000 € 46 205 €						
- Amortissement des subventions 312 582 € 151 655,00 € -160 927,00 €						
= Autofinancement Prévisionnel dégagé au profit de la sct d'investiss 787 623 € 1 103 345 € 315 722 €						
TOTAL recettes réelles d'exploitation 9 482 349,95 € 9 057 046 € 8 867 123 €						
TOTAL dépenses réelles d'exploitation 8 331 454,89 € 8 242 840 € 8 075 035 €						
RESSOURCES 1 150 895,06 € 814 206 € 792 088 €						

13/11/2014



PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA RENOVATION DES DECHETERIES

ANNEE 2015	Montant
Extension du Site de Montmorillon	440 000 €
Locaux D3E (x18)	108 000 €
Signalétique	5 000 €
Locaux gardien et raccordement réseaux (x6)	90 000 €
Travaux de réaménagement vestiaire (x8)	40 000 €
Caissons supplémentaires Montmorillon (x4)	16 000 €
Butées de bennes (x40)	6 000 €
Contrôle d'accès des PRO (x15)	34 000 €
Colonnes à huile (x2)	3 000 €
Couvertures "benne Carton" (x3)	18 000 €
Aménagement zone compost	20 000 €
TOTAL 2015	780 000 €

ANNEE 2017	Montant
Reprise des réseaux existants (Lussac, Millac, Usson, Availles)	99 000 €
Agrandissement Site de Lussac	40 000 €
Agrandissement Site de St Savin	40 000 €
Agrandissement du Site de La Trimouille	20 000 €
Caissons (x7)	28 000 €
Couvertures "benne carton" (x12)	72 000 €
Rig Bag (x60)	9 000 €
TOTAL 2017	308 000 €

ANNEE 2016	Montant
Travaux d'extension du Site de CIVRAY	250 000 €
Caissons (x5)	20 000 €
Locaux gardien (x5)	18 000 €
Agrandissement du Site de Pleumartin	40 000 €
Butées de bennes (x150)	22 500 €
Colonnes à huile (x13)	19 500 €
TOTAL 2016	370 000 €

LIBELLE	Montant de l'autorisation	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Rénovation des déchèteries	2 500 000 €	735 000 €	780 000 €	370 000 €	308 000 €	307 000 €

Projet de Plan Pluriannuel d'Investissement "DISPOSITIFS de COLLECTE"

	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Bornes d'Apport Volontaire de verre	Quantité	30	20	20	20	20	
	Prix Unitaire	950,00 €	950,00 €	950,00 €	975,00 €	975,00 €	
	S/ total crédits de paiement	28 500,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	105 500,00 €
	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Calissons de déchèterie	Quantité	19	12	12	19	19	2 % par an
	S/ total crédits de paiement	71 050,00 €	72 471,00 €	73 970,42 €	75 398,83 €	76 906,80 €	369 747,05 €
	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Bacs de collecte	Quantité en 340L	120	120	120	120	120	
	Prix Unitaire	40,00 €	40,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	
	Quantité en 660L	80	80	80	80	80	
	Prix Unitaire	100,00 €	100,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €	
	S/ total crédits de paiement	12 800,00 €	12 800,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €	67 000,00 €
	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Plateformes béton pour point de regroupement	Quantité	160	80	160	80	160	
	Prix Unitaire	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	
	Montant Total	20 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €
	Travaux de mise en place	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
	S/ total crédits de paiement	30 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	130 000,00 €
TOTAL CREDITS DE PAIEMENT		142 350,00 €	124 271,00 €	136 720,42 €	128 698,83 €	140 206,80 €	672 247,05 €

Projet de Plan Pluriannuel d'Investissement "MATERIELS ROULANTS"

	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
BOM	Quantité	1 (267)	1 (197) + 1 (267)	1 (197)	1 (197) + 1 (267)	1 (267)	
	Prix Unitaire Chassis	92 000,00 €	171 000,00 €	79 000,00 €	171 000,00 €	92 000,00 €	
	Prix Unitaire Benne	80 000,00 €	160 000,00 €	80 000,00 €	160 000,00 €	80 000,00 €	
	S/ total crédits de paiement	172 000,00 €	331 000,00 €	159 000,00 €	331 000,00 €	172 000,00 €	1 165 000,00 €
	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Polybenne et Equipements	Prix Unitaire Chassis	89 500,00 €	89 500,00 €	92 000,00 €		92 000,00 €	363 000,00 €
	Quantité	1	1	1		1	
	Prix Unitaire bras	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €		27 000,00 €	108 000,00 €
	Quantité	1	1	1		1	
	Prix Unitaire grue						
	Quantité						
	Prix Unitaire Remorque		28 000,00 €	28 000,00 €			56 000,00 €
	Quantité		1	1			
	S/ total crédits de paiement	116 500,00 €	144 500,00 €	147 000,00 €		119 000,00 €	527 000,00 €
	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Matériels roulants de transfert	Prix Unitaire Tracteur					82 000,00 €	82 000,00 €
	Quantité					1	
	Prix Unitaire Remorque	67 000,00 €	68 000,00 €				135 000,00 €
	Quantité	1	1				
	S/ total crédits de paiement	67 000 €	68 000 €			82 000,00 €	217 000,00 €
	ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Matériel de chargement (compost exploitation)	Prix Unitaire matériel compostage	230 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €			430 000,00 €
	Quantité	1 chargeur		1 Crible			
	Prix Unitaire Chargeur				160 000,00 €		160 000,00 €
	Chaîne de tri						
	Quantité				1		
S/ total crédits de paiement		230 000,00 €		200 000,00 €	160 000,00 €		590 000,00 €

		ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Véhicules légers	Prix Unitaire Voitures		15 000,00 €			12 000,00 €		
	Quantité		1 v98 + 1 v7			1 v3		
	Prix Unitaire Fourgons			15 000,00 €				
	Quantité			1 F31				
	S/ total crédits de paiement		30 000,00 €	15 000,00 €		12 000,00 €		
								57 000,00 €
TOTAL CREDITS DE PAIEMENT			615 500,00 €	558 500,00 €	506 000,00 €	503 000,00 €	373 000,00 €	2 556 000,00 €

Projet de Plan Pluriannuel d'Investissement MATERIELS INFORMATIQUES

		ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	Montant total de l'autorisation de paiement
Matériels informatiques	Prix Unitaire Postes		760,00 €	760,00 €	760,00 €	760,00 €	760,00 €	
	Quantité		1	6	5	1	2	
	Prix Unitaire Port		660,00 €	660,00 €	660,00 €	660,00 €	660,00 €	
	Quantité		0	3	0	1	0	
	Prix Unitaire Serveur		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
	Quantité		1	0	1	0	0	
	Montant Total		6 760,00 €	6 540,00 €	9 800,00 €	1 420,00 €	1 520,00 €	
	Logiciels		280	280	280	280	280	
	Quantité		2	9	6	2	2	
	Montant Total		560,00 €	2 520,00 €	1 680,00 €	560,00 €	560,00 €	
	Crédits de paiement		7 500,00 €	9 060,00 €	11 480,00 €	1 980,00 €	2 080,00 €	32 100,00 €